



La formation des instituteurs sous Vichy : l'exemple de l'IFP d'Angers

Élise Péan

► To cite this version:

Élise Péan. La formation des instituteurs sous Vichy : l'exemple de l'IFP d'Angers. Education. 2014. dumas-01141190

HAL Id: dumas-01141190

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01141190>

Submitted on 10 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La formation des instituteurs sous Vichy : l'exemple de l'IFP d'Angers.

*Mémoire du Master 2 Métiers de l'Enseignement
de l'Education et de la Formation*

Spécialité Enseignement du Premier Degré

Sous la direction de : Pascale Quincy-Lefebvre

Dans le cadre du Séminaire : Education, Histoire et sociétés

Laboratoire : CERHIO 6258

Par : Elise Péan

2013-2014

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné (e) Elise Péan,
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un
document publiés sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation
des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer
toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

Signature :



Cet engagement de non plagiat doit être inséré en première page de tous les rapports, dossiers, mémoires.

Sommaire

Introduction	6
I. Historiographie, sources et méthodologie	10
A) Historiographie.....	10
1) Le régime de Vichy.....	10
2) Vichy et l'école: Les réformes scolaires de 1940 à 1944	11
3) La formation des enseignants pendant la période (1940-1944).....	14
B) Les sources	17
1) Les sources imprimées	18
2) Les sources manuscrites.....	21
C) Méthodologie.....	22
II. De l'Ecole Normale à la création de l'institut de formation professionnelle (automne 1940 - été 41)	24
A) En attendant la réforme, le temps des mesures transitoires	24
B) La création des instituts de formation professionnelle.....	26
III. Le fonctionnement de l'IFP (septembre 1941-1943).....	30
A- L'installation de l'institut de formation professionnelle à Angers	30
B- L'institut en temps de guerre	33
IV. La fin de la guerre et ses conséquences sur l'IFP (1943-1944)	35
A- Les faits de résistances des élèves-instituteurs d'Angers et leurs conséquences sur la formation	35
B- Un régime à bout de souffle (automne 1943 - 1944)	38
Conclusion	40
Bibliographie.....	44

Annexe 1.....	47
Annexe 2.....	49
Annexe 3	50
Annexe 4	53

Introduction

Depuis que l'école est devenue une question d'Etat, la formation des enseignants est un enjeu social et politique pour les régimes ainsi que pour les gouvernements. En effet, de par leur statut, les enseignants sont appelés à transmettre les valeurs de l'État en exercice. Aujourd'hui, le professeur des écoles doit véhiculer les valeurs de la République, notamment grâce à son statut de fonctionnaire d'État. On remarque qu'en fonction des époques et des gouvernements ces valeurs évoluent en même temps que la société.

Chaque parti politique a un avis sur la question du système scolaire et sur son fonctionnement. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007 - 2012), le gouvernement a mis en place la masterisation de la formation des futurs enseignants. Les professeurs des Ecoles sont alors recrutés après cinq années d'études. Le concours est placé en début d'année de master 2, la première année servant notamment à sa préparation. Il est aussi modifié : les écrits portent sur des savoirs scientifiques en mathématiques, français, histoire-géographie et sciences. Les parties didactiques et pédagogiques sont traitées pendant les oraux. Une initiation à la recherche vient s'ajouter à la formation avec notamment un mémoire de recherche à effectuer. Des stages "d'observation et de pratique accompagnée" et en "responsabilité" viennent compléter la dimension professionnalisante de la formation. Les stages s'effectuent sur les deux années, d'abord en "pratique accompagnée" puis, en master 2 pour les candidats admissibles en "responsabilité" (les candidats non admissibles continuant les stages en pratique accompagnée)¹. En plus du concours, l'obtention d'un master est obligatoire pour être titularisé².

Sous la présidence de François Hollande (2012 à aujourd'hui), le ministre de l'Education nationale Vincent Peillon, a mis en œuvre une réforme concernant les IUFM. Ces derniers sont devenus des ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) depuis le 1er septembre 2013³. Ces écoles organisent les formations du master MEEF dédiées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ainsi que la formation continue des professeurs en poste⁴. De nouveaux concours ont été mis en place, ils sont préparés pendant la première année de formation du master. La place des stages est mise en avant : ils sont plus longs que ceux de la formation antérieure et rémunérés en master 2 pour les candidats admis

¹ Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010

² Bulletin officiel n° 1 du 7 janvier 2010

³ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Chapitre VI : Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

⁴ Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation".

au concours, ils prennent alors le statut de fonctionnaire stagiaire⁵. Un des enjeux principaux de cette réforme est de trouver un équilibre entre la recherche et la professionnalisation au sein du master.

De nombreux débats existent actuellement sur les modifications proposées par l'ancien ministre de l'Education Vincent Peillon.

C'est dans ce contexte de réflexions sur la formation des enseignants que je me suis interrogée sur les transformations effectuées par un régime autoritaire tel que celui de Vichy. Mon cursus d'études m'a orientée vers une approche historique de la question. J'ai effectué une licence d'Histoire à l'Université de Nantes puis à l'Université d'Angers. La période de la Seconde Guerre mondiale m'intéressant plus particulièrement, j'ai décidé d'étudier la formation des instituteurs pendant Vichy. Faisant mes études dans la ville d'Angers, j'ai choisi d'étudier l'Institut de Formation Professionnel situé dans cette ville pendant cette période.

Avant le régime de Vichy, la question de la formation des instituteurs a été à de nombreuses fois posée et les réformes à son sujet se sont multipliées. En effet, la mise en place des Ecoles Normales a été lente. En effet, si quelques tentatives ont été faites en l'an III et sous le premier Empire à ce sujet, c'est le ministre François Guizot qui fait voter la loi du 28 juin 1833 stipulant que "Tout département sera tenu d'entretenir une Ecole normale primaire soit par lui-même soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins"⁶. Ces écoles sont alors réservées aux garçons. Pour se présenter au concours d'entrée, ils doivent être âgés d'au moins 16 ans. Les maîtres sont recrutés par les communes à leur sortie de l'école.

Ensuite, la loi Falloux du 15 mars 1850 offre la possibilité aux départements de supprimer les Ecoles Normales et de former les futurs instituteurs dans un autre établissement. Néanmoins, ces écoles ne disparaissent pas et continuent de fonctionner. En 1851, le concours d'entrée est supprimé au profit d'une enquête de moralité. Celle-ci doit permettre de remarquer la vocation du candidat. Trois ans plus tard, une instruction ministérielle met en place un examen permettant d'évaluer le niveau du candidat en lecture, orthographe, arithmétique et histoire sainte, en plus de l'enquête de moralité.

Le 2 juillet 1866, le ministre de l'Instruction Publique Victor Duruy promulgue un décret réorganisant le fonctionnement des Ecoles Normales. Celui-ci rétablit le concours d'entrée et supprime le recrutement par enquête.

⁵ Bulletin officiel n°16 du 18 avril 2013. Note de service n° 2013-061 du 17-4-2013

⁶ Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*, Paris : L'Harmattan, 2007, p.63-157

Le 9 août 1879, Jules Ferry, ministre de l'Instruction Publique, et Paul Bert, font voter une loi imposant à chaque département d'avoir une Ecole normale de filles et une Ecole normale de garçons afin de former les futurs instituteurs et institutrices. Quelques structures réservées aux filles existaient déjà auparavant mais elles étaient pour la plupart religieuses. Les matières des programmes sont enrichies dans une volonté de renforcer le niveau de connaissances théoriques des instituteurs.

En 1881 puis en 1882, Jules Ferry fait voter deux lois importantes en matière d'éducation. La loi du 16 juin 1881 instaure la gratuité de l'école publique, celle du 28 mars 1882 rend l'école obligatoire et laïcise les programmes. De ce fait, il semblait évident de réformer aussi la formation des instituteurs. La préparation du concours d'entrée se fait dorénavant dans les Ecoles Primaires Supérieures, il est ouvert aux candidats âgés de 15 à 18 ans détenteurs du certificat d'études. A la fin de la première année de formation, les élèves-instituteurs passent le Brevet Elémentaire et à la fin de la troisième le Brevet Supérieur. A partir de 1888, le Brevet Elémentaire est nécessaire pour se présenter au concours. Ce système de recrutement permet aux élèves des milieux populaires d'accéder, grâce à la gratuité des études à l'Ecole Normale, au métier d'enseignant.

La fonction des maîtres est très importante. Il s'agit de former de futurs citoyens respectueux de la République et défenseurs de la Patrie. Les instituteurs sont alors appelés les "hussards noirs" de la République. Pendant l'entre deux guerres, Jean Zay, ministre de l'Education nationale prépare un projet qui vise à envoyer les normaliens préparer le Baccalauréat dans les lycées tout en maintenant l'Ecole Normale. Ce projet a pour but d'ouvrir les Ecoles Normales vers l'extérieur. Après l'obtention du baccalauréat, les élèves-instituteurs passeraient deux ans en formation professionnelle dans les E.N, qui prendraient le nom d'Institut de formation pédagogique". Cependant, ce projet n'a jamais été examiné par les députés. Le contexte de la guerre imminente modifie les priorités. Lorsque la France déclare la guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, aucun consensus n'est trouvé au sujet de la formation des maîtres entre les membres du gouvernement. La volonté d'augmenter le niveau des instituteurs demeure, ainsi que les critiques à l'encontre des Ecoles Normales, "séminaires laïques aux idées avancées, à l'origine de la culture primaire jugée soit archaïque et superficielle, soit dangereusement antipatriote."⁷ C'est dans ce contexte de réformes inachevées sur la formation des instituteurs que le régime du Maréchal Pétain prend place, après de la défaite de juin 1940.

⁷ Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 156

Le sujet de ce mémoire s'ancre dans la période de 1940 - 1944, période de la Révolution Nationale mise en place par le régime de Vichy. Le contexte de la guerre et de la domination du fascisme en Europe a eu de nombreuses incidences sur la politique du régime. Ce nouveau régime est en rupture avec un certain nombre de principes républicains, il est marqué par un antisémitisme légal et une collaboration active avec l'Allemagne nazie. Pour mettre en œuvre le nouveau régime, une intense activité réglementaire est effectuée (on peut le constater avec les nombreuses réformes touchant la sphère scolaire). Le retour aux valeurs traditionnelles est alors prôné. La devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité" est remplacée par "Travail, Famille, Patrie" et les personnes jugées responsables de la défaite de juin 1940 sont stigmatisées : les hommes de la III^e République, les communistes, les juifs, les francs-maçons, le corps enseignant. En effet, le régime reproche aux instituteurs leur pacifisme, leurs idées politiques, souvent socialistes. Ainsi débute une campagne « d'épuration » du corps enseignant, de réforme de leur formation et des idéologies qui doivent être véhiculées par l'école. Celle-ci est considérée comme une place de choix pour mettre en œuvre les différentes politiques puisqu'elle forme les futurs citoyens du régime.

Ces changements ont eu des répercussions sur les institutions scolaires et la formation des enseignants. Mon travail s'articulera donc autour des problématiques suivantes : quelles ont été les répercussions des réformes scolaires de Vichy sur la formation des enseignants à l'échelle nationale puis locale avec l'exemple de l'IFP d'Angers? Et de quelle manière ces réformes ont-elles été appliquées?

Pour y répondre, nous ferons dans un premier temps un point historiographique avec une présentation des sources étudiées puis, dans un second temps nous étudierons le passage entre l'Ecole Normale et l'Institut de Formation Professionnelle ensuite, nous analyserons le fonctionnement de l'IFP d'Angers et enfin, nous verrons la fin de la guerre et ses conséquences sur l'IFP.

I. Historiographie, sources et méthodologie

A) Historiographie

1) Le régime de Vichy

La période du régime de Vichy (juin 1940 - août 1944) a longtemps été considérée comme une parenthèse dans l'histoire de France. L'ouvrage de l'historien Robert Paxton de 1972 marque un tournant dans la vision de l'Etat de Vichy et de sa collaboration avec l'Allemagne nazie⁸. Il met en évidence la collaboration du régime avec les autorités allemandes et le rôle qu'il a pu avoir dans la déportation et l'extermination des juifs. De nombreux ouvrages portent sur l'histoire factuelle de Vichy⁹. On sait ainsi qu'après la défaite de juin 1940, la IIIe République appelle le Maréchal Pétain au pouvoir. Cet événement est vécu pour beaucoup comme un soulagement car cet homme, l'homme de Verdun, est symbole de la restauration et de l'ordre. Les pleins pouvoirs lui sont votés le 10 juillet 1940, ce qui met fin à la IIIe République, qualifiée de "judéo-maçonnique" et jugée responsable de la défaite. Pétain devient alors le chef de l'Etat français et la mise en place d'un régime autoritaire est alors en marche. La figure du Maréchal est omniprésente et la propagande visuelle et auditive est partout (discours, portraits, statues à son effigie...). Il confisque les libertés, épure l'administration (exemple de l'épuration du corps enseignant), censure les médias et interdit les partis et syndicats. La devise de la patrie est transformée. "Liberté, Egalité, Fraternité" devient "Travail, Famille, Patrie". La politique intérieure de Pétain est appelée Révolution Nationale. Elle est caractérisée par un pouvoir fort, un régime xénophobe, antisémite et la volonté de restaurer une société traditionnelle (retour à la terre, artisanat...). Le Maréchal Pétain rencontre Hitler à Montoire en octobre 1940 et prend la voie de la collaboration. Cette collaboration est administrative, économique et policière. En 1944, le régime se radicalise avec l'investissement de l'Etat dans une formation paramilitaire pronazie, la Milice française (police politique traquant, torturant et exécutant les résistants et les juifs). Les Français sous l'Occupation doivent faire face aux restrictions, à l'absence d'un million de soldats prisonniers en Allemagne.

⁸ Robert O. Paxton, *La France de Vichy: 1940-1944*, Paris : Ed. du Seuil, cop.1997

⁹ Marc-Olivier Baruch, *Le régime de Vichy*, Ed. le découverte, Paris, 1996 ; Henri Rousso, *Le régime de Vichy*, PUF, Paris, 2007 ; Michèle Cointet-Labrousse, *Nouvelle histoire de Vichy*, Fayard, Paris, 2011

L'éducation des jeunes français est une des priorités du régime mis en place. Déjà, le 3 décembre 1934, Pétain demande une « éducation nationale » et propose son projet d'éducation nationale.

2) Vichy et l'école: Les réformes scolaires de 1940 à 1944

Si l'on s'intéresse à l'école pendant cette période, les ouvrages la concernant sont peu nombreux, comme le souligne Jean-Michel Barreau, chercheur en sciences de l'éducation, dans *Vichy contre l'école de la République* (2000)¹⁰. En effet, l'histoire de l'école sous Vichy est fragmentée dans les différents ouvrages sur le gouvernement de Vichy. Chacun l'aborde au gré d'un chapitre ou deux. Pour constituer une histoire de l'école pendant les années 1940 - 1944, il faut regrouper et synthétiser ces fragments noyés dans une histoire plus générale de Vichy.

L'ouvrage de référence de Robert Paxton aborde l'école dans un chapitre portant sur la « Révolution nationale » ; l'école ne fait pas l'objet d'un chapitre particulier. La démonstration peut être étayée par d'autres exemples tels que l'ouvrage de l'historien Marc-Olivier Baruch, *Servir l'Etat français 1940-1944*¹¹ (1997) où la question scolaire est abordée dans des chapitres inclus à l'intérieur d'une démonstration plus générale.

L'école sous Vichy est abordée de manière plus ou moins dense dans les ouvrages sur l'histoire de l'école ou l'histoire de l'enseignement comme dans celui de l'historien Pierre Albertini, *L'école en France*¹² (1992) ou ceux d'Antoine Prost, lui aussi historien, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*¹³ (1968) et *Du changement dans l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*¹⁴ (2013). La place accordée à la question scolaire sous Vichy découle de la chronologie logique de l'histoire de l'école en France.

Des livres comme celui de l'historien Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*¹⁵ (1991) nous renseignent d'avantage sur la façon dont la question scolaire est abordée par le régime du Maréchal Pétain, en lui consacrant plusieurs chapitres indispensables pour comprendre les changements qui sont entrepris à l'époque.

¹⁰ Jean Michel Barreau, *Vichy contre l'école de la République*, Flammarion, 2000, p. 40-233

¹¹ Marc Olivier Baruch, *Servir l'Etat français 1940-1944*, Fayard, Paris, 1997, p. 417-422

¹² Pierre Albertini, *L'école en France, XIXe-XXe siècle*, Hachette sup. 1992, p. 129-141

¹³ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Armand Colin, 1968, p. 92-106

¹⁴ Antoine Prost, *Du changement dans l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Editions du seuil, Paris, 2013

¹⁵ Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Perrin, Paris, 1991, p. 213-263

Seuls deux ouvrages portent exclusivement sur l'école sous ce régime : le livre de Jean-Michel Barreau cité au-dessus, qui a pour objet de mener une analyse spécifique des réformes du système scolaire pendant le régime de Vichy. Il souligne que ces idées et questionnements datent de la III^e République (dans les partis de droite et d'extrême droite). Elles se réalisent sous Vichy et ont, pour certaines, une continuité après la guerre. Il préfère s'écarter du triptyque "morale, autoritarisme, propagande". Le second ouvrage s'intitule *Vichy et l'école* (1997) de l'historien Rémy Handourtzel¹⁶, dresse un portrait des transformations de l'école pendant la guerre mais aussi des instituteurs et des conditions d'enseignement en fonction des régions de France.

On sait ainsi que dès 1934, le Maréchal Pétain a un programme scolaire et dit "je m'occuperai des instituteurs communistes". Cette même année, il multiplie les tribunes sur des sujets d'éducation et les prises de contacts avec les élites de la société.

Lors de la mise en place du régime de Vichy, à la rentrée 1940, une commission de révision des manuels scolaires est mise en œuvre pour retirer des manuels "l'idéologie républicaine". Le 3 février 1941, le ministre de l'Education Nationale, Jacques Chevalier, signe un arrêté qui fixe la liste des ouvrages interdits dans les écoles. Deux autres vagues de censures suivront : décembre 1941 et avril 1943. Le programme scolaire de Vichy vise à "dérépublicaniser"¹⁷ l'enseignement primaire en mettant en place une "éducation nationale". Il s'agit alors de reconstituer une nouvelle idéologie au sein des écoles en lien avec la "Révolution Nationale". Pour ce faire, il y a une refonte des programmes scolaires. La morale enseignée met en avant la nouvelle devise du régime "Travail, Famille, Patrie". L'histoire devient un outil de propagande visant à glorifier certains événements de l'Histoire et asseoir le régime dans une continuité et non une rupture dans l'Histoire française. Le travail manuel est également remis à l'honneur (dessin, éducation physique ...). Ainsi, une différence apparaît entre éducation et instruction, la première étant considérée comme supérieure à la seconde¹⁸.

Le changement n'apparaît pas que dans les programmes. Le décret du 15 août 1941 met fin à la gratuité du secondaire après la 3^e. Il met en place le dédoublement de la scolarité en deux cycles : à la fin du 1^{er} cycle les élèves les plus doués sont sélectionnés pour passer à 11 ans le "diplôme d'études primaires préparatoire" qui ouvre les portes de la 6^e. Les autres passent le certificat de fin d'études à 14 ans.

¹⁶ Rémy Handourtzel, *Vichy et l'école, 1940-1944*, Noésis, Paris, 1997, p. 19-175

¹⁷ *Ibid.*, p. 119

¹⁸ *Ibid.*, p. 123

L'arrêté du 16 mai 1941 détaille la constitution des deux cycles. Le premier est composé de la section préparatoire (de 6 à 7 ans), du cours élémentaire (de 7 à 9 ans) et du cours moyen (de 9 à 11 ans). Le second cycle dure 3 ans, de 11 à 13 ans.

Une propagande familiale et nataliste est mise en place avec une grande importance portée à la fête des mères. Une lettre du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, Jérôme Carcopino est adressée aux membres du corps enseignant à ce propos. En zone libre, chaque semaine une cérémonie aux couleurs est faite dans les écoles jusqu'en novembre 1942 (invasion de la zone libre par l'Allemagne). Une geste est créée en l'honneur du Maréchal, la figure de Pétain, le héros national, fait l'objet d'un culte.

Sous la forme de concours, des dessins, portraits, œuvres sont faits en l'honneur du Maréchal et chaque enfant reçoit une carte postale avec le portrait de Pétain accompagné d'un petit mot de celui-ci. La propagande ne s'arrête pas là : le Maréchal visite des écoles, sa lettre aux élèves ainsi que son portrait sont affichés dans les classes (certains instituteurs ont refusé de le faire). En zone libre, les élèves doivent chanter quotidiennement la chanson "Maréchal, nous voilà". Le régime veut "faire de l'école l'antichambre de l'exaltation nationale"¹⁹.

En outre, pendant cette période, la laïcité de l'école est mise à mal par les nombreuses faveurs accordées par le régime à l'enseignement catholique. La loi du 8 septembre 1940 autorise les congrégations à enseigner. La loi du 6 janvier 1941 permet à l'Etat d'aider financièrement les écoles privées, autorisant aussi les prêtres à accéder aux établissements scolaires publics. L'instruction religieuse est remise en option. En outre, les organisations hostiles à l'éducation religieuse sont interdites. Jacques Chevalier réintroduit la notion de "devoir envers Dieu" dans les programmes scolaires du 1er degré de l'enseignement public. Lorsque Jérôme Carcopino devient secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, il choisit d'opter pour l'apaisement face à la montée des revendications anticléricales après les décrets de Jacques Chevalier. Il modifie donc l'article 2 de la loi du 6 janvier 1941. Les prêtres ne peuvent plus enseigner le catéchisme à l'intérieur des établissements scolaires publics mais il est possible de le faire en dehors des écoles. Les "devoirs envers Dieu" sont remplacés par les "valeurs spirituelles de la Patrie et de la civilisation chrétienne".

Les réformes touchant l'instruction religieuse sont accompagnées d'autres réformes qui visent à refonder le système scolaire selon les nouvelles valeurs véhiculées par le régime. Pour cela, la formation des enseignants est transformée à plusieurs reprises pendant cette période.

¹⁹ Jean Michel Barreau, *Vichy contre l'école de la République*, Flammarion, 2000, p. 42

3) La formation des enseignants pendant la période (1940-1944)

Aucun ouvrage ne traite exclusivement de la question. Ainsi, pour retracer les évolutions de la formation sur cette période, il faut regrouper des éléments provenant des ouvrages cités ci-dessus ainsi des articles comme celui du professeur Marcel Grandière sur la formation des instituteurs avant 1940. Il s'intitule « Les élèves instituteurs et institutrices au lycée. Un projet de l'entre-deux-guerres »²⁰, dans la revue *Histoire de l'Education* (2012). L'auteur retrace les différents projets de réformes de la IIIe République. L'ouvrage de l'historien Gérard Noiriel de 1999, *Les origines républicaines de Vichy*²¹ complète l'article de Marcel Grandière sur ce point (Vichy n'est pas totalement en rupture avec les projets de la IIIe République). Le régime continue la ligne réformatrice déjà tracée par les gouvernements précédents. Ce constat marque un tournant dans l'historiographie de ce sujet. En effet, cette vision des réformes vient compléter celle des schémas plus classiques présentant les réformes scolaires de Vichy comme le fruit d'un contexte particulier : la révolution nationale. Les ouvrages plus généraux ne font souvent référence qu'à cette analyse incomplète de la situation. Il est donc indispensable de relier ces deux visions pour cerner toute la complexité des politiques scolaires de l'époque.

Nous pouvons ajouter le livre de Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*²²(2007). Le chapitre sur la suppression des Ecoles Normales est très intéressant et il apporte, comme Pierre Giolitto (cité ci-dessus), une ouverture sur les héritages du régime de Vichy sur la formation des enseignants.

La politique scolaire de Vichy touche l'école et la formation des enseignants. En effet, pour le nouveau régime il faut trouver des responsables de la défaite de 1940 et les instituteurs forment un groupe tout désigné. On leur reproche leur pacifisme, leurs idées politiques mais aussi de s'être mal battus, d'avoir déserté.

Ainsi débute une campagne « d'épuration » du corps enseignant, de réformes de leur formation et des idéologies à faire véhiculer par l'école.

Le 17 juillet 1940, le pouvoir institutionnel décide de démettre de ses fonctions « tout fonctionnaire qui serait un élément de désordre, un politicien invétéré ou un incapable »²³. Les

²⁰ Marcel Grandière, «Les élèves instituteurs et institutrices au lycée. Un projet de l'entre-deux-guerres», *L'histoire de l'éducation*, n°133, 2012

²¹ Gérard Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette Littérature, Paris, 1999, p. 89-98

²² Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 201-213

²³ Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944* op.cit p.155

renvois pour des motifs politiques (socialisme) ou idéologiques (francs-maçons) se multiplient. Les instituteurs sont surveillés et les juifs sont interdits d'enseigner. En effet, à partir de la loi du 3 octobre 1940 dite, « premier statut des juifs », ils sont exclus du corps enseignant ainsi que de l'ensemble des postes de la fonction publique. Son prolongement du 2 juin 1941 dit, « second statut des juifs », leur retire une citoyenneté à part entière. Il est aussi interdit aux étudiants juifs d'apprendre. Un nombre limité de places leur est attribué dans les universités.

Les Ecoles Normales sont supprimées par la loi de Georges Ripert du 18 septembre 1940. Cette loi fixe les conditions transitoires pour les élèves déjà en formation. La loi du 28 novembre 1940 organise les études des futurs élèves-instituteurs et vise à faire disparaître « l'esprit primaire » formé dans les Ecoles Normales. Georges Ripert reproche aux Ecoles Normales d'avoir été « un mélange de scientisme simplifié et d'idéal démocratique »²⁴. La suppression des Ecoles Normales est saluée par Charles Maurras : « Rousseau et Hugo ne sont plus les modèles des nouvelles formations, ce sont maintenant les figures de Maistre, Bonald et Maurice Barrès ». Les Ecoles normales sont souvent qualifiées de « séminaires laïques » (en référence aux séminaires religieux), véhiculant des idées rationalistes et scientistes. Ces écoles étaient déjà détestées avant que le régime ne se mette en place par la droite nationale (repaires de socialistes et d'athées).

Il est important de préciser que les débats sur la formation des enseignants sont antérieurs au régime de Vichy. Depuis le début du XXe siècle, l'idée de supprimer ou de transformer les Ecoles Normales en instituts de formation pédagogique est de nombreuses fois émise²⁵. Cela dans un souci d'augmenter le niveau de formation des maîtres : étudier dans les lycées, avoir le Baccalauréat... Marcel Grandière le souligne dans son article « Les élèves instituteurs et institutrices au lycée. Un projet de l'entre-deux-guerres » (cité ci-dessus). Dès la fin de la Première Guerre mondiale, le niveau d'instruction des instituteurs est jugé trop bas. Déjà, l'idée d'insérer un passage dans l'enseignement secondaire est mise en avant. L'inspecteur primaire Pierre Dufrenne propose dans *La Réforme de l'école primaire* de 1919, un schéma qui ressemble à celui des IFP. Le 30 octobre 1935, un décret-loi propose la réorganisation de l'ensemble de la formation des instituteurs : concours au niveau bac et brevet supérieur ; élargissement des recrutements et grande part accordée à la formation professionnelle. Cette proposition entraîne de nombreuses polémiques et protestations. Une seconde tentative est

²⁴ Georges Ripert ; « la formation des maîtres dans l'enseignement primaire : les réformes de 1940 » in Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Perrin, 1991, p. 219

²⁵ Jean-Michel Barreau, "Vichy, idéologue de l'école primaire", in *revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1991, p. 590-616

faite par Jean Zay²⁶ en 1937, il propose de définir le bac comme niveau minimal de présentation au concours, de faire des Ecoles Normales des écoles professionnelles et d'octroyer un certificat d'aptitude à leur sortie. Les propositions avant les transformations du régime de Vichy sont donc multiples ; la volonté de faire évoluer la formation est bien réelle dans les différentes factions politiques. Le régime de Vichy n'est pas en rupture avec les idées émises avant la guerre mais, sur certains points, se situe plutôt dans la continuité d'une volonté de réformer la formation et le système scolaire afin de former les futurs citoyens aux valeurs du régime.

Après de multiples réflexions sur la façon dont les élèves-instituteurs pourraient être formés à leur métier, Jérôme Carcopino crée par le décret du 15 août 1941 de nouvelles structures de formation : les Instituts de Formation Professionnelle. Le but de ces instituts est d'intégrer de nouvelles valeurs dans la formation. Idéalement, Jérôme Carcopino voit la formation professionnelle comme une libération des esprits et non comme un endoctrinement aux thèses de la Révolution Nationale²⁷, d'où la formation par les stages.

Il y a un institut par académie, parfois plus comme dans les grandes villes (au total 66 IFP : 33 pour garçons et 33 pour filles)²⁸. Ces instituts se veulent être des structures plus « légères » et tournées vers l'extérieur par rapport aux « cloîtres » qu'étaient les Ecoles Normales. Le programme unique disparaît au profit d'un programme différencié ville/campagne et garçons/filles. On met en avant le côté pratique et manuel enseigné dans les IFP. Les élèves instituteurs sont recrutés par concours après la classe de 3^e (comme auparavant). Les élèves reçus entrent au lycée comme boursiers pour passer le baccalauréat. Une fois ce diplôme acquis, ils sont pris en charge dans les IFP : six mois d'apprentissage pédagogique au sein même de ces établissements, puis trois stages de formation technique. Un premier dans une « classe d'application », un second dans une école technique (d'agriculture pour les garçons et ménagère pour les filles) et enfin un troisième dans un centre régional d'éducation générale et sportive où ils obtiennent le diplôme élémentaire d'éducation générale. À la fin de leur formation, un examen écrit est organisé portant sur un sujet de morale professionnelle, ou de psychologie de l'enfant ou de pédagogie. La note obtenue est ajoutée à celles de conduite et

²⁶ Jean Zay est un homme politique de la III^{ème} République, député et Ministre du Front Populaire. Son père est juif et sa mère protestante. Il est franc-maçon et radical de gauche. Il s'oppose à l'armistice signée par Pétain et embarque un bateau en juin 1940 pour rejoindre l'Afrique du Nord avec d'autres parlementaires. En octobre 1940, le régime de Vichy le condamne pour désertion en présence de l'ennemi à la déportation à vie et à la dégradation militaire. Sa peine est transformée en internement. Il est incarcéré à Riom. Il est enlevé de cette prison le 20 juin 1940 par des miliciens français déguisés en résistants et est abattu.

²⁷ Christian Nique, *L'impossible gouvernement des esprits, histoire politique des Ecoles Normales primaires*, Nathan, 1991, p. 178 -182

²⁸ Pour plus de clarté, un tableau des différentes villes abritant un IFP se trouve en annexe 4.

de travail. Cela permet ou non l'obtention du certificat de stage ayant pour objectif de remplacer le certificat d'aptitudes pédagogiques créé en 1887.

L'arrêté du 16 août 1941 détaille les modalités de stage dans les établissements techniques. Le but étant de « leur [les instituteurs] donner le goût et le sens des travaux manuels » et ramener ainsi « l'école primaire à ses vraies traditions françaises ». Par exemple, les institutrices ont pour objectif de « susciter la vocation de bonnes ménagères ». L'école doit valoriser l'homme simple. On reproche alors aux instituteurs de vouloir former des intellectuels et de s'éloigner de leur rôle premier : former les individus à leur vie future. L'école doit avoir une vocation professionnelle.

Même dans l'entourage du nouveau régime, la suppression des EN ne fait pas l'unanimité. Dès 1942, les premières critiques apparaissent. "L'esprit primaire ne va pas disparaître en installant les élèves-instituteurs dans de nouvelles structures". Marcel Déat²⁹ dans le quotidien *L'Œuvre* du 5 mai 1942 demande la réouverture des EN. Les IFP sont aussi critiqués par des acteurs de la révolution nationale. Ils dénoncent le fait que la formation dans les lycées ne prépare pas à l'enseignement. Les savoirs enseignés ne sont que théoriques et scientifiques, il n'y a pas de pédagogie ou de didactique. Le regroupement des élèves d'IFP dans une même classe au sein des lycées ne favorise pas leur intégration. La différence d'âge et l'écart entre les milieux sociaux des lycées et des élèves-instituteurs sont des freins importants. De plus, la vocation d'enseigner est parfois remise en cause lors du passage dans les lycées où les jeunes gens souhaitent plutôt continuer des études supérieures après l'obtention du baccalauréat. Cela entraîne de nombreux abandons. Ainsi, bon nombre de politiciens et penseurs commencent à se questionner sur les bienfaits de l'enseignement secondaire pour former les futurs instituteurs.

À la libération, les Ecoles Normales sont rétablies mais pas sous leur forme d'origine. Les ordonnances du 9 août 1944 et du 31 mars 1945 annulent la législation de la période pétainiste. Cependant, certaines caractéristiques introduites par Vichy resteront en vigueur : le baccalauréat et la formation professionnelle.

B) Les sources

²⁹ Homme politique français d'abord membre du parti socialiste, il se montre, dès le milieu des années 30, favorable à une politique de compromis avec l'Allemagne. Il participe à la création le 5 novembre 1933 du Parti socialiste de France et devient le chef de file des néo-socialistes, séduits de plus en plus par les modèles fascistes. En 1941, il crée le parti du Rassemblement national populaire, parti collaborationniste, qui se déclare socialiste et européen.

Le corpus de sources est constitué :

- De sources normatives :

- Le *Manuel Général de l'instruction primaire* de 1940 à 1944 : c'est un recueil périodique à l'usage des écoles primaires. Il contient la publication de tous les documents relatifs à l'instruction publique en France; la publication de tout ce qui intéresse l'instruction primaire; des conseils et des directions propres à assurer les progrès de cette instruction dans tout le pays.

Grâce à ce recueil j'ai pu étudier les différentes réformes, textes de lois et discours du régime sur l'enseignement à l'école primaire.

- Le *Bulletin national de l'enseignement primaire*.

- Et de sources des Archives Départementales de Maine et Loire. Elles permettent de faire une étude locale des répercussions des réformes sur un IFP.

- Le fonds 14 ETP : fonds d'archives de l'Ecole Normale d'Angers puis de l'IUFM.

- Fonds des archives contemporaines postérieures au 10 juillet 1940 (Série W)

1) Les sources imprimées

Le tableau ci-dessous présente le détail des sources imprimées. Les articles sont classés par ordre chronologique.

Titre	Articles	Date	résumé
<i>Manuel Général de l'instruction primaire</i> ³⁰	"Textes officiels" - Suppression des Ecoles Normales"	19 octobre 1940	Texte de loi supprimant les Ecoles Normales.
	"Textes officiels" - "Stage de formation pratique pour les élèves-maitres et élève-maîtresses."	18 janvier 1941	Arrêté du 2 décembre 1940 portant sur la formation des maîtres.
	"Textes officiels" -"Promotion et titularisation"	1er février 1941	Détaille les modalités de promotion et de titularisation des instituteurs et institutrices.
	"Textes officiels" -"Programme limitatif"	1er mars 1941	Détaille le programme pour les examens du Brevet élémentaire, du Brevet d'enseignement primaire supérieur (section générale) et du Concours de recrutement des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses en 1941.
	"Textes officiels" - Concours pour le recrutement des élèves maîtres et maîtresses	8 mars 1941	Décret du 27/01/1941: les modalités du concours de 1941 seront les mêmes que pour le concours d'entrée aux Ecoles Normales.

³⁰ Ces sources m'ont été communiquées par Marcel Grandière, professeur des universités, il collabore aux recherches du Service d'histoire de l'éducation de l'Ifé et de l'équipe de recherche de l'IUFM des Pays-de-la-Loire. Elles proviennent des collections de l'Ifé (Institut Français de l'Education) de Lyon, institut interne de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon.

	"Déclaration du secrétaire d'Etat à l'instruction publique"	5 avril 1941	Explicitation des nouveaux programmes par Jérôme Carcopino.
	"Textes officiels" - Concours pour le recrutement des élèves-maîtres, le brevet élémentaire et le BEPS	12 avril 1941	Circulaire ministérielle du 21/02/1941
	"Textes officiels" - "Modification des lois sur le statut des juifs et sur le travail féminin"	31 mai 1941	Renvoi des fonctionnaires juifs
	"Textes officiels" - Concours pour le recrutement des élèves-maîtres et maîtresses et brevet élémentaire - Candidats aux EN nés de pères étrangers	28 juin 1941	Circulaire ministérielle du 6 juin 1941: détaille les équivalences entre les épreuves du concours et le brevet élémentaire. Et du 21 mai 1941: Précise les modalités d'admission/ de renvoi des candidats de pères étrangers.
	"Textes officiels" - "Examen de fin de stage des élèves-maîtres et élèves-maîtresses."	5 juillet 1941	Modalités de l'examen
	"Textes officiels" - "Organisation générale de l'enseignement primaire."	27 septembre 1941	Détaille le décret du 15 août 1941

	"Textes officiels" - "Concours de recrutement des élèves-instituteurs et élèves-institutrices."	24 janvier 1942	Détaille le décret du 31 décembre 1941 sur les modalités d'accès au concours, les épreuves...
--	---	--------------------	---

Titre	Date	résumé
<i>Bulletin national de l'enseignement primaire</i>	Périodique du 15/08/1941	Détaille le décret de création des IFP

2) Les sources manuscrites

Elles proviennent toutes des archives départementales de Maine & Loire :

Série 14 ETP 1 - IUFM

Ce sont les archives de la direction de l'établissement.

14 ETP 1/1	Décret de création des Instituts de formation professionnelle 15 août 1941 Notes personnelles de Mr Chotard Transfert de l'institut de Vannes à Angers
14 ETP 1/47	Désignation des membres de l'IFP
14 ETP 1/48	Registre de délibération
14 ETP 1/114	Autorisation de quitter la résidence, demande de renseignement sur les inscrits, port de la francisque, arrestation dans l'établissement, STO
14 ETP 1/ 115	Locaux réquisitionnés et estimation des dommages de guerre.

14 ETP 1/ 116 Défense passive contre l'Occupant

14 ETP 1/ 168 Centenaire de l'Ecole Normale de filles

Fonds des archives contemporaines postérieures au 10 juillet 1940 **(Série W)**

2336W 1 Procès verbaux d'examens d'entrée à l'Ecole Normale puis à l'IFP 1940-1944

C) Méthodologie

Un traitement quantitatif des données semblant difficile, j'ai privilégié une étude qualitative. Les documents ont été analysés en deux étapes : une critique externe et une critique interne. La critique externe correspond à l'authentification des documents, à l'étude de leur forme et de leur structure (format, nature...) ainsi que de leur provenance (expéditeur, émetteur, auteur(s), date...). Après cela, un classement a été réalisé afin de hiérarchiser les documents: ceux considérés comme des sources principales dont ont été tirés les principaux éléments pour répondre aux problématiques et ceux considérés comme des sources secondaires qui ont permis d'apporter des détails afin de compléter les informations préalablement recueillies.

La seconde partie de l'analyse est la critique interne, c'est-à-dire l'analyse du contenu des sources et des informations qui s'en dégagent. Il s'agit d'étudier l'objet de chacun des documents, les motivations du ou des auteurs tout en prenant du recul par rapport à ces sources. Une fois les documents étudiés et classés, je suis partie des faits et des éléments qui ont été relevés dans les archives pour établir des conclusions, des énoncés généraux, répondant à la problématique.

Afin de permettre un travail plus efficace par la suite, une fiche a été réalisée pour chaque document comprenant les divers éléments évoqués précédemment. Ces fiches ont été ensuite classées par thèmes. Et pour améliorer mon efficacité et replacer les différents éléments trouvés dans leur contexte, je me suis servie de frises chronologiques: une qui met en évidence les principaux faits de la période qui sont en rapport avec mon sujet et une seconde centrée sur les événements en Anjou (Annexe 3).

Aux vues de mes problématiques, il était nécessaire de choisir des sources institutionnelles et administratives pour les comparer aux sources des établissements locaux et pouvoir étudier les applications ou non, les conséquences qu'elles ont pu avoir sur le travail du personnel, le corps enseignant et sur les structures d'enseignement... L'analyse des sources m'a amené à modifier légèrement mes problématiques en me concentrant plutôt sur l'étude de l'IEP d'Angers (fonctionnement et histoire factuelle) en intégrant les éléments législatifs au cours des développements. En effet, un unique travail de comparaison aurait limité l'intérêt du travail.

Le sujet s'ancrant dans le Maine et Loire, les archives choisies pour étudier les répercussions des réformes au niveau local sont des archives provenant des Archives Départementales de Maine et Loire. Il a donc été nécessaire de faire une étude approfondie des réformes à l'échelle nationale puis une étude des sources locales pour ensuite les recouper, les comparer. Pour l'étude des sources, une grille d'analyse a été effectuée pour réaliser une étude qualitative. Ainsi la comparaison entre les résultats a été plus aisée et a facilité mon travail de recueil d'informations. Néanmoins, l'utilisation de ces fiches m'a posé plusieurs problèmes. Pour la grille concernant l'étude des sources manuscrites, j'ai pu constater que différentes rubriques étaient inutiles (comme les cases: Vocabulaire employé pour parler du projet de réforme de la formation des instituteurs, ou vocabulaire pour désigner le système scolaire avant 1940), l'étude approfondie des sources a montré que les éléments n'étaient quasiment pas évoqués. J'ai dû aussi les modifier pour rajouter des informations indispensables comme la date d'écriture de la source. Pour la grille concernant les sources du manuel général, une rubrique m'a été inutile ("présentation faite aux instituteurs") puisque les sources du manuel sont pour la grande majorité des textes de lois, sans préambule. Ces fiches modifiées en fonction de mes besoins se trouvent en annexe 1 et 2.

II. De l'Ecole Normale à la création de l'institut de formation professionnelle (automne 1940 - été 41)

A) En attendant la réforme, le temps des mesures transitoires

Georges Ripert supprime les Ecoles Normales par la loi du 18 septembre 1940. Cette loi parue dans *le Bulletin officiel* de novembre 1940³¹ est constituée de trois articles. Elle stipule la fermeture des Ecoles Normales à partir du 1er octobre 1941. La loi précise ensuite les modalités de formation pour les élèves-instituteurs étudiant en cours de formation dans les Ecoles Normales. La réforme ne se mettant en place qu'à partir de 1941, des mesures transitoires sont donc prises entre septembre 1940 et octobre 1941. Pour les élèves étudiant en 4e année d'Ecole Normale, le déroulement ne change pas. Pour ceux entrant en 3e année, l'obtention du brevet supérieur en janvier 1941 (avec un programme spécial) est nécessaire pour poursuivre la formation et ils doivent par la suite suivre un complément de formation pratique. Pour les 2e année, le brevet supérieur est nécessaire pour passer en 3e année (examen en juillet 1941) et ils doivent avoir un complément de formation pratique pour être nommés stagiaires. Les élèves reçus au concours en 1940, intègrent la nouvelle formation et sont de ce fait répartis dans les lycées et collèges en classe de seconde B.

Cette loi est aussi parue dans le *Manuel Général de l'instruction primaire*³², des détails sont fournis au sujet de sa mise en place. En effet, à partir de ce moment, le recrutement des instituteurs se fait après la classe de 3e ou la dernière année d'Ecole Primaire Supérieure, à la suite d'un concours. Les lauréats au concours entrent en seconde en tant que boursiers, pour suivre la formation, l'obtention du baccalauréat est obligatoire.

Les modalités de recrutement dans les espaces ruraux sont beaucoup moins détaillées. Elles précisent simplement que le recrutement se fait comme auparavant : dans les Ecoles Primaires Supérieures où une impulsion est donnée pour l'enseignement des langues (c'est ce qui les différencie du lycée) au vue des concours d'entrée en seconde des futurs instituteurs et dans les Cours Complémentaires. Aucun autre détail n'est ajouté. Cette précision est apportée suite à l'inquiétude des familles rurales face à la certitude ou non d'avoir un emploi d'instituteur après le concours.

³¹ A.D.M.L, bulletin des ministères, inspection académique d'Angers, 1940 PER 3-23-62

³² "Textes officiels - Suppression des Ecoles Normales 19 octobre 1940", in *Manuel Général de l'instruction primaire*.

Dans le *Manuel Général*, l'arrêté du 19 septembre 1940³³ fixe les horaires et les programmes des nouveaux élèves-instituteurs. Ils sont dans les mêmes classes au sein des lycées ou, les cas échéants, dans les meilleurs collèges lorsqu'il n'y a pas de lycée. Pour mettre en place ce changement, les recteurs doivent prendre contact avec les établissements concernés. En ce qui concerne la formation professionnelle auprès des maîtres, il n'y a pas de changement de statut. En l'absence de maître, les inspecteurs d'académie doivent nommer des "maîtres éprouvés et d'une valeur morale et professionnelle incontestable". Enfin l'article se termine par une circulaire ministérielle du 30 septembre 1940, adressée aux recteurs. Elle porte sur les mesures disciplinaires à prendre contre les maîtres qui auraient manqué à leurs devoirs.

Un article de la même revue en date du 18 janvier 1941 présente la loi du 21 décembre 1940. Il y est question du déroulement de la formation. Les stages des lauréats du concours de 1940 étaient de quatre mois en école primaire, deux mois dans une école technique ou dans une école de pratiques agricoles ou dans une école d'enseignement ménagé (pour les filles) et enfin, deux mois dans un institut régional d'éducation physique. En ce qui concerne le Brevet Elémentaire, les candidats au concours peuvent bénéficier d'une dispense d'âge pour le passer et ont la possibilité (pour ceux qui n'ont pas eu la moyenne au concours) de se présenter aux épreuves du Brevet Elémentaire la même année³⁴.

La période de Vichy a été très riche au niveau de la production de textes législatifs. Cela vaut aussi pour la formation des instituteurs. Néanmoins, entre la suppression des EN et la fondation des Institut de Formation Professionnelle, il y a un an et demi de flou législatif. En effet, si les élèves-instituteurs ne sont plus formés dans les EN et pas encore formés dans les IFP, où sont-ils formés? On ne relève dans les sources aucune appellation particulière. Il est néanmoins intéressant d'observer que dans les procès verbaux d'examens du concours, seul l'intitulé du concours change en 1941 : ce n'est plus le concours d'entrée à l'Ecole Normale mais le concours de recrutement des élèves maîtres. Cependant, il n'y a pas de changement dans la forme ni dans les matières des examens³⁵. En effet, comme le stipule le décret du 27 janvier 1941, les modalités d'obtention du concours sont les mêmes que pour l'entrée à l'Ecole

³³ "Textes officiels, Suppression des Ecoles Normales 19 octobre 1941" in *Manuel Général de l'instruction primaire*.

³⁴ "Textes officiels concours pour le recrutement des élèves-maitres et maîtresses et brevet élémentaire, 28 juin 1941", in *Manuel Général de l'enseignement primaire*.

³⁵ "Textes officiels, concours pour le recrutement des élèves maîtres et maîtresses décret du 27 janvier 1941", in *Manuel Général de l'instruction primaire*.

Normale. Elles ne changent qu'en 1943.³⁶ La première chose à supprimer pour le régime est donc le nom symbolique de la structure qui forme les instituteurs.

C'est le secrétaire d'Etat à l'Education nationale du 25 février 1941 au 18 avril 1942, Jérôme Carcopino, qui est chargé de mettre un terme à cette période de vacance entre les EN et les IFP. Comme il est dit précédemment, il ne voit pas les futurs IFP comme un moyen d'endoctriner les instituteurs aux thèses de la Révolution Nationale mais plutôt de professionnaliser la formation dans le but de libérer les esprits de l'emprise des Ecoles Normales. Ce secrétaire est plutôt novateur quant à la politique à mener en matière d'éducation. Par exemple, lors d'une déclaration datée du 16 mars 1941³⁷, il divulgue ses réformes scolaires. On constate que sa position est plus modérée que celle de l'ancien ministre de l'éducation Nationale, Jacques Chevalier, par rapport à "l'épuration" du régime. En effet, il souhaite l'achever et décider de garder ou non les fonctionnaires ayant été relevés de leurs fonctions par ses prédécesseurs. Jérôme Carcopino demande des explications aux fonctionnaires ayant commis des fautes afin de juger s'il les relève ou non de leurs fonctions. Pour ceux qui ont eu "seulement la faiblesse de suivre trop docilement les erreurs de leurs dirigeants mais qui n'ont pas démérité", ils sont reclassés à un échelon inférieur. Les "délinquants" ou les "incapables" sont eux mis à la retraite d'office. Si la lutte contre le sectarisme (le socialisme) est réaffirmée dans le texte, c'est la volonté d'apaisement au sein de la population qui transparait le plus. Au sujet des cours de religion remis en option depuis la loi du 6 janvier 1941, le secrétaire déclare que les enseignants n'auront pas à faire les cours de religion car ils ne sont pas formés pour cela. Il revient sur l'importance de la notion de laïcité : l'école doit prendre en compte les croyants mais aussi les non croyants. Pour cela, elle doit faciliter l'organisation de la classe pour que les enfants puissent suivre des cours de religion.

B) La création des instituts de formation professionnelle

Les IFP sont mis en place par le décret du 15 août 1941³⁸. Les instituts sont répartis par académie et la ville la plus importante est choisie pour recevoir le lieu de formation. Les académies contenant de grandes villes, comme par exemple Paris, peuvent en recevoir plusieurs³⁹. On pourrait lier cette réorganisation à la volonté du régime de réorganiser le territoire car l'Etat, crée le 19 avril 1941, 18 régions administratives dirigées par un préfet

³⁶ A.D.M.L., procès verbaux des examens du concours 1940-1945, 2336 w1

³⁷ "Textes officiels, déclaration du secrétaire d'Etat à l'instruction publique (Jérôme Carcopino), 5 avril 1941", in *Manuel général de l'enseignement primaire*.

³⁸ A.D.M.L., Bulletin national de l'enseignement primaire, périodique du 15 août 1941, 14 ETP 1/1

³⁹ Voir en annexe 4 le tableau complet des IFP et des départements qui leur sont rattachés.

régional. Le rôle de ce préfet est de maintenir l'ordre et d'organiser le ravitaillement des régions soumises à des rationnements. Cependant ces structures ne sont pas organisées de la même manière que les régions, il s'agit plutôt de structures inter régionales, comme le souligne Antoine Prost dans son livre *Du changement dans l'école*⁴⁰. Ces établissements regroupent les élèves des départements de l'académie (Tableau des IFP en Annexe 4). La formation en leur sein ne dure que trois mois. De ce fait un roulement est effectué entre les différents départements afin de maintenir une fréquentation continue au sein de l'institut. Depuis la loi Guizot de 1833, tous les départements doivent entretenir une E.N par département. Cette réorganisation spatiale des lieux de formation a donc pour conséquence la fermeture (temporaire) de nombreuses E.N ne recevant pas d'IFP.

Le décret détaille aussi les modalités de désignation des directeurs d'IFP et des professeurs, le fonctionnement des instituts mais aussi les matières enseignées : morale professionnelle, psychologie de l'enfant, pédagogie spéciale, législation et administration scolaire, histoire régionale, géographie locale, art et folklore, lecture et explication française, hygiène, dessin, travaux manuel, chant, éducation physique et travaux personnels. Cette liste permet de voir l'élargissement des concepts étudiés. Les travaux manuels apparaissent (en plus d'être une matière au concours). En histoire-géographie, l'accent est mis sur le local ou le régional ou bien encore le folklore. Cet enracinement va dans le sens de la Révolution nationale et sa devise "Travail, Famille, Patrie". L'aspect "professionnalisant" mis en avant par le secrétaire d'Etat Jérôme Carcopino se traduit par des matières telles que morale professionnelle, législation et administration scolaire. Il est stipulé dans le décret que les programmes, les horaires ainsi que les dispositions d'examens seront fixés plus tard par Jérôme Carcopino dans des arrêtés.

Le texte de loi détaille aussi les conditions de nomination des conseils d'administration des IFP, tous les trois ans. À Angers, le conseil d'administration de l'IFP est composé de membres de droit : Mr le recteur de l'académie de Rennes président du conseil ; Mr Barthélémy, vice président du conseil d'administration, inspecteur d'académie de Maine-et-Loire ; Mr l'inspecteur d'Académie du Morbihan et Mr l'inspecteur d'Académie de Loire Inférieure. Mais aussi de délégués des commissions administratives des départements, pour le Maine-et-Loire c'est Mr Gardot, bâtonnier de l'ordre des avocats ; pour le Morbihan, Mr Allanic et enfin pour la Loire Inférieure, Mr Brossier, président de la chambre de commerce de Nantes. Suite à la décision du 11 décembre 1941, certains membres sont nommés par le recteur sous proposition

⁴⁰ Antoine Prost, *Du changement dans l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Editions du seuil, Paris, 2013, p. 46

du directeur de l'IFP : Mr Lemoine, Maire de St Mathurin / Loire; Mr le docteur Ausler, médecin chef des dispensaires antituberculeux de Maine-et-Loire; Mr Lepage, président de la chambre de commerce d'Angers ; Mr Chotard, directeur de l'IFP d'Angers et Mr Debroye, professeur à l'IFP d'Angers. Les délégués des commissions administratives sont présents en tant que représentants des départements concernés par l'IFP⁴¹ : le Morbihan, la Loire Inférieure et le Maine et Loire⁴². Plusieurs inspecteurs se succèdent sur la période : en novembre 1942 Mr Fuster est nommé inspecteur de Maine et Loire, puis le 20 décembre 1944 Mr Joussaume le remplace à ce poste. On constate que certaines des personnalités nommées sont des notables des départements représentés dont les fonctions n'ont aucun rapport avec l'éducation ou le professorat. Ce choix pourrait être motivé par la volonté d'intégrer au conseil des personnes en accord avec le régime alors en place pour influencer les décisions prises durant ces réunions. Mais, à la chute du régime de Vichy seul l'inspecteur est changé parmi les membres et les thèmes abordés dans ces conseils sont les mêmes : ils concernent les finances pour la grande majorité et il n'y a aucune modification des thèmes avant, pendant et après le régime de Vichy. Les motivations de la composition du conseil d'administration ne sont donc pas liées aux politiques de Vichy.

En 1942, les modalités du concours d'entrée se transforment. Elles sont détaillées dans le décret du 31 décembre 1941⁴³. Après enquête sur leurs antécédents, sur leur moralité et après avis de l'inspecteur d'Académie, le recteur propose le nombre d'élèves-instituteurs à admettre en classe de seconde. Pour cela le candidat doit être de nationalité française, satisfaire aux prescriptions législatives portant sur le statut des juifs, avoir entre 15 et 18 ans, ne s'être présenté au concours plus d'une fois, apporter un certificat médical et signer un engagement de 10 ans. Les commissions d'examens sont nommées par le recteur et présidées par l'Inspecteur d'Académie. Les candidats admis au concours sont classés par ordre de mérite. Un certain nombre de punitions à l'encontre des élèves sont aussi stipulées. Elles vont de la simple privation de sortie par le chef d'établissement à l'expulsion définitive. Le but étant de garder les élèves-instituteurs sous le joug du régime pour qu'ils ne se laissent pas enrôler dans des mouvements tels que la Résistance. Les craintes des autorités à leur encontre se fondent sur les aspirations politiques des instituteurs et les courants de pensée véhiculés dans les Ecoles Normales.

⁴¹ Les raisons du rattachement de ces départements à l'IFP d'Angers seront explicitées plus tard dans le mémoire.

⁴² A.D.M.L, procès verbaux des conseils d'administration 1940-1945, 14 ETP 1/1

⁴³ "Texte officiel, concours de recrutement des élèves-maîtres et élèves-maîtresses 24 janvier 1941", in *Manuel Général de l'instruction primaire*.

L'arrêté du 7 janvier 1942 fixe les épreuves du nouveau concours. Elles se déroulent en deux sessions et portent sur le programme de 3e (sauf pour l'arithmétique qui porte sur le programme du premier cycle secondaire). La première session est composée d'épreuves écrites d'orthographe, de dictées, de commentaires de textes français et des mathématiques. La seconde est composée d'oraux et d'écrits portant sur la lecture et l'explication de textes français, une interrogation de mathématiques, le compte rendu d'un exposé littéraire ou scientifique, du dessin à vue, de la musique (solfège et chant), de travaux manuels pour les garçons ou d'un travail à l'aiguille pour les filles et enfin une épreuve d'éducation physique. Pour le cas d'Angers, les procès verbaux d'examen montrent que les programmes du concours changent à partir de 1943⁴⁴. Ils permettent aussi de constater la longueur de la mise en place des changements. En effet, si le nom du concours est modifié en 1941, il faut attendre 1943 pour que les matières soient en adéquation avec le décret du 7 janvier 1942.

En sachant que le régime de Vichy chute en août 1944, on peut se demander quels sont les véritables bouleversements dans la formation des instituteurs car aucune promotion n'a été formée en totalité (du concours d'entrée à la fin de la formation en IFP) par la formation telle qu'elle est mise en place entre 1941 et 1943.

⁴⁴ A.D.M.L., procès verbaux des examens du concours 1943, 2336 w1

III. Le fonctionnement de l'IFP (septembre 1941-1943)

A- L'installation de l'institut de formation professionnelle à Angers

Les ouvrages de Marc Bergère, *Angers XX^e s.*,⁴⁵ et de Michel Lemesle, *L'Anjou des années 40*⁴⁶ permettent de rendre compte de la situation de la ville d'Angers pendant la guerre. Le Maine et Loire était situé en « zone Nord » c'est-à-dire en zone occupée par l'armée allemande. Angers fut un haut lieu de commandement pour tout l'ouest de la France : siège de l'administration militaire de l'Ouest. De ce fait beaucoup de bâtiments étaient réquisitionnés. Le contexte de la guerre faisait que les pénuries étaient très nombreuses. La ville fut plusieurs fois bombardées. Par exemple la nuit du 28 au 29 mai 1944 les bombes sont tombées sur la Gare Saint-Laud et les environs, lors d'un des bombardements qui visait à isoler le futur champ de bataille de Normandie. Il faut attendre le 10 août 1944 pour que la ville soit libérée par l'armée américaine.

La ville d'Angers a une Ecole Normale d'instituteurs depuis 1831, elle se situait dans l'actuelle 14 rue Anne Franck (ou 14 rue de la Juiverie pendant la guerre) mais change d'endroit à plusieurs reprises pendant la seconde guerre Mondiale comme nous allons le voir dans ce mémoire. Concernant la création de l'Ecole Normale de filles, mes recherches ne m'ont pas permis d'avoir des informations concernant son histoire avant Vichy.

Il est important de préciser que dès octobre 1940⁴⁷, les filles et les garçons des Ecoles Normales sont regroupés dans les mêmes locaux, sans pour autant qu'il y ait mixité. Le directeur de l'Ecole Normale de Garçon, Mr Chotard, est mobilisé ainsi que la majorité des enseignants. Les locaux, rue Lebas, sont réquisitionnés par l'armée française pour y installer un hôpital. De ce fait c'est la directrice de l'Ecole Normale de Filles, Mademoiselle Chevillard⁴⁸, qui dirige les deux établissements, alors réunis rue Dacier. Les cours sont dispensés par les professeurs de l'Ecole Normale de Filles. Après l'armistice avec les Allemands en juillet 1940, l'armée française quitte les locaux rue Lebas et ceux rue Dacier sont occupés par l'armée allemande⁴⁹.

⁴⁵ Marc Bergère, in J.Maillard (dir), *Angers XX^e s.*, Angers, ville d'Angers, 2000

⁴⁶ Michel Lemesle, *L'Anjou des années 40*, les éditions du choletais, 1974

⁴⁷ Marcel Grandière, *La formation des maîtres aux XIX^e et XX^e siècle*, INRP, 1998

⁴⁸ A.D.M.L, centenaire de l'Ecole Normale de filles, 14 ETP 1/168

⁴⁹ A.D.M.L, centenaire de l'Ecole Normale de filles, témoignage anonyme d'une élève pendant la guerre, 14 ETP 1/168

A la rentrée 1941, les Ecoles Normales n'existent plus. Les élèves-instituteurs/ institutrices sont répartis dans le lycée Joachim du Bellay pour les filles et David d'Angers pour les garçons afin de préparer le Baccalauréat. L'ancienne Ecole Normale de garçons rue Lebas est occupée par l'école primaire supérieure⁵⁰. Il est donc décidé que les élèves-institutrices seraient rattachées aux Instituts de Formation Professionnelle de Quimper et de Rennes dirigés par Mademoiselle Chevillard, ancienne directrice de l'Ecole Normale de filles d'Angers. Les élèves-instituteurs doivent fréquenter les IFP de Rennes et de Vannes. Pour les deux promotions des années antérieures, leur fin de formation est transformée en une année de stage⁵¹, sans doute afin de ne plus avoir d'élèves fréquentant les Ecoles Normales, tant décriées.

La mise en place de l'IFP d'Angers est compliquée car Mr Chotard, ancien directeur de l'Ecole Normale de garçons d'Angers, est mobilisé et fait prisonnier de guerre pendant 14 mois (avant l'armistice de juillet 1940). A son retour, il est nommé directeur de l'IFP de Vannes. Les difficultés se multiplient pour pouvoir ouvrir l'IFP dans la ville de Vannes. En effet, les bâtiments de l'Ecole Normale de Vannes sont occupés par l'armée allemande (y compris le logement du directeur et celui de l'économe). Les Allemands réquisitionnent tous les bâtiments libres. De ce fait, les élèves n'auraient ni de bibliothèque, ni d'atelier, ni de laboratoire à leur disposition. Cela ne permet pas d'exécuter les nouveaux programmes. Du fait des difficultés et des complications dues au ravitaillement, les logeurs habituels des élèves-instituteurs ne souhaitent pas en recevoir. Il apparaît donc impossible d'ouvrir l'IFP à Vannes à la date convenue. À Angers, les locaux de l'Ecole Normale sont libérés, Mr Chotard propose donc au Ministère d'établir provisoirement l'IFP à Angers. Au vu de la situation d'urgence, le Ministère répond rapidement positivement.

Comme Mr Chotard l'écrit dans ses notes⁵², Vannes n'était pas son premier choix de mutation et il était très déçu de devoir déménager dans cette ville. Il précise même que d'autres collègues, plus jeunes que lui avaient eu des postes auxquels il avait postulé à son retour. Pour étayer sa proposition, Mr Chotard décrit ce que la ville d'Angers pourrait apporter aux élèves-instituteurs en faisant la liste des musées, mentionnant le château, la bibliothèque, les archives ... Il réussit à faire déplacer l'institut à Angers⁵³ mais ce transfert ne devait être que provisoire. La position stratégique de Vannes faisait qu'elle était régulièrement la cible de

⁵⁰ A.D.M.L, centenaire de l'ENF: témoignage de Mr Davy, 14 ETP 1/168

⁵¹ *Ibid*

⁵² A.D.M.L, notes personnelles de Mr Chotard, 14 ETP 1/1

⁵³ *Ibid*

bombardements alliés, il était donc préférable de laisser l'institut à Angers pour la sécurité des élèves et du personnel.

Lors de sa mise en place (à la rentrée 1941), l'institut est dans un premier temps installé dans l'ancienne école annexe de l'Ecole Normale de Garçons⁵⁴. Les élèves des départements rattachés à l'IFP d'Angers (le Maine et Loire, le Morbihan, la Loire Inférieure⁵⁵) passent trois mois à l'institut pendant la dernière année de formation. Le reste de l'année est consacré aux stages. Les départements du Morbihan et de la Loire Inférieure étaient à l'origine rattachés à l'IFP de Vannes avec le Finistère. Le Maine et Loire était lui rattaché à l'IFP de Rennes. Le transfert de l'IFP a donc changé cette organisation : le département du Finistère a pris la place du Maine et Loire auprès de l'IFP de Rennes. Angers regroupant donc les départements du Morbihan, de la Loire Inférieure et du Maine et Loire.

Les fluctuations du nombre d'élèves fréquentant l'IFP ont des répercussions sur son fonctionnement. En effet, comme l'explique Mr Chotard dans une lettre datée du 13 mai 1943 à l'inspecteur d'Académie de Maine et Loire, Mr Fuster, les effectifs peuvent tripler (passer d'une vingtaine à soixante stagiaires) lorsque les élèves des trois départements sont en même temps sur le site. Ainsi, l'école annexe devenant trop petite pour loger les stagiaires, le directeur fait une demande pour récupérer les locaux de l'Ecole Normale de garçons situés 14 rue de la Juiverie. En effet, ceux-ci sont inoccupés depuis plus d'une année⁵⁶. La seule réponse apportée à cette lettre est un mot du Standfortkommandant Heuking datée du 6 octobre 1943, stipulant la libération de l'Ecole Normale de filles rue Prébaudelle⁵⁷ par l'armée allemande. Or, dans une lettre au chef commandant la Kommandatur d'Angers datant du 2 décembre 1941, le directeur explique que les troupes ont libéré les bâtiments situés 14 rue de la Juiverie en emportant avec eux du matériel⁵⁸. Les sources n'ont pas permis de le déterminer mais l'hypothèse la plus probable est que ces locaux ont été à nouveau réquisitionnés par l'armée allemande en 1942.

Lorsque les bâtiments sont libérés, des meubles sont parfois emportés par l'armée d'occupation. Une lettre du 2 décembre 1941 de Mr Chotard, au chef commandant de la Kommandatur d'Angers, en témoigne⁵⁹. Il explique que les troupes se trouvant depuis le 5 novembre 1941 dans les locaux de l'ancienne Ecole Normale, 14 rue de la juiverie, ont libéré

⁵⁴ A.D.M.L, centenaire de l'ENF: témoignage, 14 ETP 1/168

⁵⁵ Voir en Annexe 4 le tableau complet des IFP en France et des départements qui leur sont rattachés.

⁵⁶ A.D.M.L, lettre de Mr Chotard à Mr Fuster, 14 ETP 1/ 115

⁵⁷ A.D.M.L, note du standfortkommandant, 14 ETP 1/ 115

⁵⁸ A.D.M.L, lettre de Mr Chotard au chef commandant le Kommandatur d'Angers, 14 ETP 1/ 115

⁵⁹ *Ibid*

les bâtiments en emportant un certain nombre d'objets (tables, chaises, armoires...) sans préavis. De ce fait, le directeur demande à ce que les objets puissent être récupérés ou rachetés car il en est responsable "envers le département et l'Etat français". Aucune réponse du chef commandant ne se trouve dans les sources étudiées pour ce mémoire.

Les différents témoignages ainsi que les sources me permettent de penser que Monsieur Chotard souhaite faire de l'IFP d'Angers un prolongement de l'Ecole Normale. Par exemple, dans son témoignage Mr Davy précise que : "[Mr Chotard] nous demande de faire une fête [...], après hésitations de notre part et de nos anciens professeurs, tous se retrouvent un jour de mars dans une salle de sciences ; nous chantons en particulier des chœurs sous la direction de Mr Podevin -dont une berceuse basque- et puis nous jouons le deuxième acte de Knock. C'est notre seconde fuite!⁶⁰". Il est important de préciser que les rassemblements de ce type, réguliers dans les Ecoles Normales, étaient interdits dans les IFP car ils véhiculaient, selon le régime, l'esprit des anciens "séminaires laïques".

La volonté de monsieur Chotard d'organiser ce type de rassemblements, d'autant plus dans un contexte de pénurie, peut être perçue comme une forme de résistance d'esprit face au régime de Vichy et ses réformes scolaires. On ne trouve cependant aucune réaction des autorités allemandes, ni du rectorat dans les sources étudiées pour ce mémoire⁶¹. Il se peut que l'organisation de ce type de fête par l'IFP d'Angers, n'ait jamais eu de portée officielle.

B- L'institut en temps de guerre

Le contexte de la guerre ajoute d'autres difficultés, comme en témoigne une ancienne élève pendant la guerre⁶². Les repas servis sont très frugaux. De ce fait une entraide est mise en place en secret entre les élèves-institutrices du lycée Joachim du Bellay et les élèves-instituteurs du lycée David d'Angers (apport de pain pour les garçons). Les logements précaires qui leur sont attribués sont froids et très inconfortables. Les couvre-feu tôt le soir (21h) rendent difficile la préparation du baccalauréat.

Les deux témoignages étudiés dans ce mémoire rendent compte d'arrestations faites à Angers de professeurs, élèves ou personnels administratifs (souvent juifs, les autres motifs d'arrestations ne sont pas évoqués). Cela a beaucoup choqué les élèves, l'élève-institutrice

⁶⁰ A.D.M.L, témoignage de Mr Davy, 14 ETP 1/ 168

⁶¹ Les sources étudiées sont détaillées dans la première partie de ce mémoire.

⁶² A.D.M.L, centenaire de l'ENF: témoignage anonyme d'une élève pendant la guerre, 14 ETP 1/168

évoque à ce propos le fait que : "beaucoup moururent en déportation ou fusillés. Bien peu revinrent des camps de la mort."⁶³

Pour essayer de justifier la collaboration (les difficultés occasionnées par celle-ci) et rappeler le devoir des professeurs et des instituteurs envers la patrie auprès des élèves, Jérôme Carcopino transmet une lettre le 13 octobre 1941⁶⁴. Dans celle-ci, il déclare que les enseignants ne doivent pas faire de propagande contre le régime mais rassembler les élèves autour de la Révolution Nationale. Le but de cette lettre est peut-être d'éviter que le corps enseignant ne véhicule des idées contraires aux valeurs du régime du Maréchal Pétain. Jérôme Carcopino insiste sur la légitimité du régime et de son "Chef"⁶⁵ en rappelant les faits d'armes du Maréchal Pétain pendant la guerre 1914-1918. Mais aussi que le Maréchal a été "investi par la Loi"⁶⁶ et qu'il a "stoppé l'invasion de la France en 1940"⁶⁷. Le but est de convaincre les instituteurs de s'investir pour le régime aux côtés des enfants. De ce fait, il est demandé aux enseignants de susciter chez les enfants le culte de l'héroïsme pour les soldats et les civils morts avant l'armistice. Il leur est aussi demandé de rappeler le rôle des enfants pour sortir de la guerre, la "vertu des fils"⁶⁸ pour sauver la France et de ne pas mentionner les aides étrangères (ici ce sont les forces alliées qui sont visées). Les maîtres ont le devoir, selon Jérôme Carcopino, de former de bons français et leur rappeler que leur travail doit être toute leur vie.

⁶³ Ibid

⁶⁴ A.D.M.L, lettre de Jérôme Carcopino aux instituteurs transmise par l'IA à Mr Chotard, 14 ETP 1/1

⁶⁵ Ibid

⁶⁶ Ibid

⁶⁷ Ibid

⁶⁸ Ibid

IV. La fin de la guerre et ses conséquences sur l'IFP (1943-1944)

A- Les faits de résistances des élèves-instituteurs d'Angers et leurs conséquences sur la formation

Comme l'a montré le travail d'Aurélié Gerchinovitz⁶⁹, la résistance s'est mise en place de façon très lente dans le département. Parmi les résistants, certains faisaient partie du corps enseignant : instituteurs ou formateurs. Le travail d'Alexandre Follenfant⁷⁰ décrit l'entrée en résistance de 3 élèves-enseignants pendant la guerre. On constate que les motifs de leur entrée peuvent être différents et ambigus.

Ainsi, en 1943, des attentats sont perpétrés par des élèves-instituteurs d'Angers. Quinze d'entre eux sont arrêtés par la police française puis par la police allemande. La mairie de Vern d'Anjou a été cambriolée et le directeur d'une banque de Saumur a été attaqué par des personnes armées. Ces incidents ont été perpétrés par certains des jeunes arrêtés, les autres appartenant à une même organisation. L'organisation en question n'est pas nommée, aucun détail n'est donné à son sujet dans les sources.

Une lettre du 12 juillet 1943⁷¹, envoyée par l'inspecteur d'Académie au directeur de l'IFP détaille les faits. Quatorze élèves-instituteurs sont incarcérés. Un est déporté en Allemagne par les autorités allemandes, deux prennent le maquis et sont fortement soupçonnés d'être les auteurs de l'agression du directeur de banque à Saumur, un autre encore aurait grièvement blessé un gendarme allemand en lui tirant un coup de revolver. Il aurait essayé de l'achever en lui tirant un second coup et en piétinant son corps. Selon l'inspecteur, l'externement des élèves-maîtres et élèves-maîtresses est la principale cause des incidents perpétrés par les élèves. L'externement a été la solution trouvée pour résoudre le problème du manque de locaux dû aux réquisitions. Les élèves sont alors logés chez l'habitant et il n'y a aucune surveillance de leurs faits et gestes en dehors des heures de cours. Il pose la question d'interner à nouveau les élèves et d'augmenter la surveillance et les fouilles.

Suite à ces incidents, une lettre est adressée au préfet de Maine et Loire par le Feldkommandant, Her Reichelmann, datée du 26 juillet 1943⁷². Les autorités allemandes

⁶⁹ A.Gerchinovitz, Y.Denéchére (dir.), *Les débuts de la Résistance en Maine-et-Loire (1940-1942)*, mémoire de master 1ère année, Université d'Angers, 2007, vol.1, 67 p., vol 2, 43 p.

⁷⁰ A.Follenfant, P.Quincy-Lefebvre(dir.), *Trois enseignants résistants dans la tourmente, l'exploitation de leur mémoire en milieu scolaire*, mémoire de master 2 EPD, Université d'Angers, 2011, 56 p.

⁷¹ A.D.M.L, lettre de l'inspecteur d'académie à Mr Chotard 12 juillet 1943, 14 ETP 1/ 114

⁷² A.D.M.L, lettre de Her Reichelmann au préfet de Maine-et-Loire 26 juillet 1943, 14 ETP 1/ 114

demandent une "restriction générale de liberté"⁷³ à imposer dans les écoles, les internats et donc les IFP. Afin de mettre en place cette restriction, les mesures à exécuter sont détaillées. Les heures d'études ou de permanence non surveillées sont interdites; la possibilité pour les élèves des internats de sortir plusieurs soirs dans la semaine est réduite : deux fois par semaine si la demande est motivée et il est accordé un week-end par mois pour ceux souhaitant rendre visite à leur famille ; la surveillance doit être renforcée dans et en dehors des internats; les heures d'études de 17h à 19h et de 19h30 à 22h doivent être "rigoureusement observées"⁷⁴ car elles sont le plus souvent utilisées pour "flâner et préparer ou exécuter des actes répréhensibles"⁷⁵. Enfin lors du recrutement des surveillants, une vérification morale et politique doit être systématique.

Suite à cela le recteur d'Académie, Mr Souriau, demande à Mr Chotard de lui rendre compte des mesures prises pour répondre aux volontés des autorités allemandes à ce sujet. La lettre date du 12 octobre 1943⁷⁶ et est destinée à tous les chefs d'établissement. Il y est fait mention de l'obligation d'augmenter la surveillance des élèves dans les établissements scolaires mais aussi de vérifier leur identité ainsi que celle de leur famille. Un paragraphe particulier aborde le cas des élèves-instituteurs qui posent selon lui des "problèmes spéciaux"⁷⁷ du fait de leur âge "plus avancé que celui de leurs camarades"⁷⁸ mais aussi "du fait de leur souvenir des anciennes Ecoles Normales, que certains de leurs aînés ont pu aviver en eux d'une façon artificielle"⁷⁹. Les Ecoles Normales sont encore une fois la cible de critiques.

Les dispositions prises par le directeur de l'IFP, Mr Chotard, apparaissent dans des notes manuscrites du 21 novembre 1943⁸⁰. Les élèves sont maintenant logés dans des familles choisies par l'institut et sont nourris à l'institut. Le contrôle de la présence lors des repas est assuré par le surveillant. Le contrôle des chambres occupées chez les logeurs est assuré par l'économe et le directeur de l'IFP. Les élèves sont présents à l'institut de 8h à 12h et de 14h à 17h pour les cours et les exercices pratiques dirigés par les professeurs. Les études ont lieu de 17h à 18h et de 20h à 22h mais sans surveillant faute de candidature. En attendant c'est le doyen des stagiaires (Brejant né le 17 février 1923) qui est chargé d'assurer le service et de rendre compte de la présence des stagiaires aux études. Selon le directeur, le rappel à l'ordre

⁷³ *Ibid*

⁷⁴ *Ibid*

⁷⁵ *Ibid*

⁷⁶ A.D.M.L, lettre du recteur d'Académie de Rennes à Mr Chotard 12 octobre 1943, 14 ETP 1/ 114

⁷⁷ *Ibid*

⁷⁸ *Ibid*

⁷⁹ *Ibid*

⁸⁰ A.D.M.L, notes manuscrites de Mr Chotard 21 novembre 1943, 14 ETP 1/ 114

des stagiaires quant à la gravité de la situation et l'appel à leur conscience ont porté leurs fruits puisqu'il n'y a eu aucun incident.

Cette même année, quatre élèves instituteurs se font arrêter par la police française dans leurs écoles respectives pour des faits de résistance entre fin mai et début juin 1943⁸¹. Brossard décède des blessures infligées par la torture à la prison d'Angers en octobre 1943. Tigeot est fusillé à Belle Beille le 13 décembre 1943 avec d'autres élèves instituteurs comme en témoigne Davy : "le 13 décembre, parmi les fusillés de Belle Beille, il y avait d'autres normaliens de la promotion 1941-1945. Scolarisés et internes à Chevrollier, ils restaient fidèles à cet idéal qui avait soulevé tant de normaliens"⁸². Briant est condamné à mort puis gracié et déporté en Sibérie dans une mine de sel où il est fusillé le 31 mars 1944. Duveau est déporté à Buchenwald et est tué le 12 avril 1944 lors de l'évacuation des camps provoquée par l'avancée des Alliés.

Certains faits de résistance amènent le ministre à envoyer des circulaires aux établissements scolaires. C'est le cas de la circulaire ministérielle du 8 mai 1944⁸³, le ministre Abel Bonnard relate dans un premier temps le "crime hideux de Voiron"⁸⁴, l'assassinat d'Ernest Jordan (chef de la milice locale), de sa femme, de sa sœur, de sa grand mère et de sa mère par des résistants. Ce serait un acte de vengeance après le meurtre d'un couple de vieillards ayant désobéi à des ordres de la milice. Les assassins d'Ernest Jordan et sa famille étaient élèves au lycée technique de la ville. Dans cette circulaire, Abel Bonnard accuse les professeurs et les maîtres d'avoir conduit ces jeunes à perpétrer ces meurtres. Il sous entend que le lycée cachait une organisation secrète communiste qui aurait prémédité les assassinats. Pour tenter de contrer les organisations mises en place par la résistance, le ministre demande aux directeurs d'établissement de tout savoir de la situation matérielle et morale "du petit monde qu'ils gouvernent"⁸⁵. Le vocabulaire utilisé dans cette circulaire est très propagandiste, au mot communisme est associé celui de perfidie ; la France est personnifiée pour qualifier son état : elle doit "retrouver son âme parmi les dangers qui menacent sa vie"⁸⁶. Pour clore sa circulaire, il souligne que "le temps est venu où aucun de nous, à quelque rang que ce soit, ne peut remplir pleinement sa fonction en y exerçant ses mérites professionnels, s'il ne verse pas aussi toute sa valeur d'homme"⁸⁷. Cette dernière phrase reflète bien l'état d'esprit dans lequel le

⁸¹ A.D.M.L, témoignage de Mr Davy, 14 ETP 1/ 168

⁸² *Ibid*

⁸³ A.D.M.L, circulaire ministérielle du 8 mai 1944, 14 ETP 1/ 114

⁸⁴ *Ibid*

⁸⁵ *Ibid*

⁸⁶ *Ibid*

⁸⁷ *Ibid*

ministre souhaite que les professeurs et les maîtres se placent. Son objectif est de maintenir le corps enseignant soudé autour du régime, loin des actions résistantes.

B- Un régime à bout de souffle (automne 1943 - 1944)

Les bombardements des Alliés sont de plus en plus fréquents à partir de 1943. Des réunions sont organisées à ce sujet à l'IFP d'Angers, le but étant de garantir la sécurité des enfants dans les établissements scolaires, des élèves-instituteurs de l'institut et des professeurs des différents établissements. Le procès verbal de la séance du 21 octobre 1943 sur la défense passive dans les établissements scolaires nous apprend que l'IFP d'Angers n'abritait à cette date que 12 élèves stagiaires.⁸⁸ Les effectifs sont en effet très variables dans l'institut avec les périodes de stages. Marc-Olivier Baruch souligne dans son livre *Servir l'Etat français* le fait que la préoccupation essentielle d'Abel Bonnard "fut de protéger les élèves contre les effets des bombardements"⁸⁹. Ainsi des lettres sont envoyées aux recteurs par le Secrétaire d'État de l'Education nationale et de la Jeunesse dès le 18 avril 1942 et ce jusqu'en août 1944, au sujet de la protection des élèves. Par exemple dans celle du 5 avril 1944, il rappelle que les "bombardements sauvages"⁹⁰ de l'armée anglo-américaine sont de plus en plus fréquents et qu'il est nécessaire de protéger les enfants tout en continuant à faire cours. À ce sujet, on constate que le vocabulaire utilisé dans la lettre est très péjoratif pour désigner les actions des Alliés, le but est de garder l'emprise sur le corps enseignant qu'il ne rallie pas les forces Alliées.

A partir de 1944, on constate que la politique du régime se durcit. En effet, on peut le lire dans les directives d'Abel Bonnard. L'IFP reçoit plusieurs lettres dont le thème est similaire : quitter sa résidence pendant l'été. Une, datée du 17 juin 1944, envoyée par l'inspecteur d'Académie au directeur de l'IFP⁹¹ détaille les possibilités pour les enseignants de quitter leur résidence pendant l'été. Chaque demande est regardée par les autorités, il faut y mentionner son nom, celui des enfants emmenés ainsi que le lieu et la date du séjour. Le motif le plus présenté est le fait d'emmener les enfants en bas âge à la campagne pour quelques jours. Un

⁸⁸ A.D.M.L, défense passive procès verbal de la réunion du 21 octobre 1943, 14 ETP 1/116

⁸⁹ Marc-Olivier Baruch, *Servir l'Etat française, l'administration en France 1940-1944*, Fayard 1997, p. 418

⁹⁰ A.D.M.L, défense passive : lettre d'Abel Bonnard du 5 avril 1944 à Mrs les recteurs, 14 ETP 1/116

⁹¹ A.D.M.L, lettre de l'inspecteur d'Académie à Mr Chotard datée du 17 juin 1944 concernant le fait de quitter sa résidence pour les enseignants, 14 ETP 1/ 114

mois plus tard, un autre document concernant ce sujet est transmis à l'IFP. C'est une lettre d'Abel Bonnard⁹² transmise par l'inspecteur d'académie aux lycées, collèges, arts et métiers, Institut de formation professionnelle et inspecteurs primaires concernant les vacances scolaires. Elle date du 17 juillet 1944 et est retransmise le 1er août de 1944. Il y est spécifié que la prise de vacances ne sera pas faite de la même manière que les autres années en raison des circonstances exceptionnelles de cette année 1944 (débarquement allié le 8 juin, repli progressif des troupes allemandes). Les vacances seront prises avec des dérogations; pour ceux en bénéficiant, ils ont l'obligation de dire quand et où ils vont pendant l'été. Pour les autres il leur est proposé de continuer à travailler dans les garderies ou dans les écoles.

Le durcissement de la politique se voit aussi dans les demandes faites par le régime, attendues par les allemands. Par exemple, une lettre adressée à l'IFP par l'inspecteur d'Académie, Mr Fuster, datée 21 avril 1944, fait mention de la volonté des autorités occupantes de réunir des informations concernant les professeurs. Les informations demandées sont : le nom, la situation maritale, le nom du conjoint, la profession du conjoint mais aussi la profession du père du professeur (lorsque celui-ci était âgé d'environ douze ans) et enfin le type de logement (bâtiments scolaires ou non et sinon quel type de logement).

Si les demandes du régime du Maréchal Pétain se font de plus en plus pressantes en cette année 1944, il en va de même pour les demandes des autorités allemandes. En effet, dans une lettre datée du 21 juillet 1944⁹³, l'inspecteur d'Académie transmet une demande des autorités allemandes (représentée par le Dr Schossig) de renseignements sur les causes, buts et la méthode concernant la réforme des Ecoles Normales. Il y est demandé si celle-ci a été un succès ou un échec. Une comparaison avec le système antérieur est aussi demandée ainsi que l'avis personnel du directeur sur la question et les origines des élèves fréquentant l'IFP. Cette source est particulièrement intéressante puisqu'il est écrit au crayon à papier "pas répondu". C'est la première fois que l'IFP ne répond pas à une demande allemande. La cause est sûrement le fait que les Alliés progressent et que la fin de la guerre est proche. On peut se demander si cette non réponse est la preuve que le directeur de l'IFP ne répond aux demandes du régime et des autorités occupantes que parce qu'il y est obligé.

⁹² A.D.M.L, circulaire du 17 juillet 1944 d'Abel Bonnard concernant les vacances des membres de l'enseignement public, 14 ETP 1/114

⁹³ A.D.M.L, Demande des autorités allemandes transmise par l'Inspecteur d'Académie à Mr Chotard, 14 ETP 1/114

Conclusion

Ainsi, la "parenthèse de Vichy" a été une période riche en réformes, notamment concernant l'éducation. Son caractère spécifique dans l'histoire de France a longtemps limité les travaux à son sujet. La question éducative, et encore davantage la question de la formation des enseignants pendant le régime de Vichy, est très largement survolée dans les différents ouvrages que j'ai pu étudier pendant mes deux années de recherche sur le sujet. Une synthèse des éléments recueillis a donc été nécessaire pour retracer un historique et avoir une vision globale des faits.

Quelques mois après l'arrivée du Maréchal Pétain au pouvoir, les Ecoles Normales sont donc supprimées. Des mesures transitoires sont prises afin de réglementer la formation en attendant l'ouverture des Instituts de formation professionnelle, le concours et les programmes sont progressivement modifiés. Ces instituts sont mis en place à partir de la rentrée 1941 et perdurent jusqu'à la Libération. On en dénombre en moyenne un par académie et parfois plus dans les académies comprenant de grandes villes telle que Paris. Néanmoins, à l'échelle locale, on a pu constater qu'il y avait des différences entre les textes officiels et la manière dont ils ont pu être appliqués à Angers. En effet, le directeur de l'IFP a certes répondu à la majorité des demandes administratives du régime ou des autorités allemandes mais il a aussi essayé d'instituer une continuité entre les Ecoles Normales et les IFP, cela peut être perçu comme une forme de résistance. La volonté réformatrice du régime s'est donc parfois heurtée à la volonté ou non, au niveau local, de la mettre en place. Les témoignages des élèves-instituteurs permettent de mettre en évidence les multiples complications que l'occupation et la guerre ont engendrées sur leurs conditions de vie et d'études. Mais aussi de voir que les autorités départementales ont appliqué les directives concernant la répression des actes de résistance et les arrestations de juifs.

Les instituts de formation professionnelle disparaissent à la Libération au profit du retour des Ecoles Normales. En effet, les ordonnances du 9 août 1944 et du 31 mars 1945 annulent la législation de la période pétainiste. Cependant ces écoles ne réapparaissent pas sous leur forme d'origine, certaines caractéristiques introduites par Vichy restent en vigueur : le baccalauréat et la formation professionnelle. On ne peut donc pas nier l'influence de Vichy, particulièrement sur la formation des enseignants.

C'est le contexte particulier de la Seconde guerre mondiale et de la mise en œuvre d'un nouveau régime qui a influencé la mise en place de réformes. Le régime de Philippe Pétain souhaitait fonder une nouvelle société et cela passait notamment par l'école car celle-ci

construisait le citoyen de demain. Elle était donc le meilleur endroit pour véhiculer les idées du régime, les nouvelles valeurs. C'est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui, l'école transmet aux élèves les valeurs de la République. L'école est, en fonction du contexte dans laquelle elle évolue, un moyen de transmettre une vision de la société. Les enseignants sont les intermédiaires et ont un rôle indispensable. De ce fait, leur lieu de formation apparaît comme le premier espace où les valeurs du gouvernement en place doivent être enracinées. La formation est donc l'objet de réflexions et de débats, quelque soit l'époque.

Depuis 1945, la formation des instituteurs a connu de nombreuses réformes. Dès 1945, les Ecoles Normales subissent de multiples critiques notamment par rapport au besoin de renforcer la formation professionnelle et d'élever le niveau scientifique des instituteurs. Selon Gilles Laprévotte, on assiste à "l'effondrement du modèle sacré"⁹⁴ de l'Ecole Normale. À partir des années 1970 (après les mouvements de mai 1968), de nombreuses critiques sont émises contre la non évolution de "l'esprit normalien", contre la formation centrée sur la préparation du Baccalauréat. On demande une formation théorique rattachée à l'université et une formation professionnelle plus importante. Mais, comme le souligne Jean François Condette, les Ecoles Normales apparaissent comme des "instituts sacrés"⁹⁵ difficiles à réformer. Pour pallier le besoin d'enseignants, la circulaire du 18 octobre 1968 réduit la formation à deux années au lieu de trois. Les programmes sont aussi réformés avec l'introduction de deux heures de cours par semaine dispensées au sein des universités. Les programmes parus le 6 juin 1970 montrent une volonté d'ouverture sur le supérieur ainsi que la confirmation de la formation en deux ans et l'introduction d'un stage long en responsabilité sur un trimestre. En 1976, le syndicat SNI-PEGC obtient du Ministère un allongement de la formation à trois années et la reconnaissance d'un diplôme universitaire à la fin de la formation : le DEUG mention enseignement du premier degré (à partir de 1979). Ce diplôme est vivement critiqué en particulier parce qu'il ne permet pas l'accès à la licence. Par conséquent, il est d'abord transformé en 1982, se composant d'un tronc commun et d'un choix de dominante parmi les matières enseignées à l'école primaire. Puis le 15 juin 1984, il est une seconde fois modifié : le DEUG spécial est abandonné au profit des autres DEUG. Les étudiants peuvent alors préparer celui qu'ils souhaitent. Le 26 janvier 1984, les Ecoles Normales entrent dans l'enseignement supérieur. De ce fait, elles ne dépendent plus des

⁹⁴ Gilles Laprévotte, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres; les Ecoles Normales Primaires en France 1789-1989*, Presse universitaire de Lyon, 1984, Lyon, p. 113

⁹⁵ Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 226

départements mais de l'Etat⁹⁶. A partir du décret daté du 14 mars 1986, le DEUG n'est plus préparé dans les EN, elles organisent les deux années de formation complémentaire et doivent se lier aux universités. Ensuite, les arrêtés d'avril et septembre 1986 réorganisent encore une fois la formation. Le concours d'entrée est dès lors ouvert aux titulaires d'un DEUG ou de 128 autres diplômes jugés équivalents. Cette réforme limite la participation des universités dans la formation. Il faut attendre le 5 février 1987 pour que soit abandonnée la différence entre le concours passé par les femmes et celui passé par les hommes. Les Ecoles Normales disparaissent définitivement avec la loi d'orientation Jospin en 1989. Les IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) sont mis en place. Ils regroupent les formations de tout le corps professoral. Les instituteurs deviennent des Professeurs des Ecoles. De ce fait, le niveau de recrutement est homogénéisé et les recrutements se font après la licence. Il y a un institut par académie et il est rattaché à une ou plusieurs universités. La formation reste très lourde au niveau des horaires, des cours communs sont organisés pour les professeurs du premier et second degré. À la fin de la formation, les étudiants doivent soutenir un mémoire professionnel. Cette nouvelle structure est une nouvelle fois critiquée, elle est jugée trop complexe et "trop universitarisée"⁹⁷, manquant d'études de terrain. La première année se transforme en une année de préparation au concours et la seconde concentre la formation professionnelle. La loi d'orientation Fillon du 23 avril 2005 répond à la demande faisant des IUFM des écoles appartenant à l'université. Ils deviennent des lieux de préparation au concours, de formation initiale et de formation des professeurs pendant deux ans après leur titularisation. Ensuite, le gouvernement du président Nicolas Sarkozy a mis en place la masterisation de la formation. Le concours est transformé : les épreuves écrites évaluent des compétences strictement scientifiques, la pédagogie et la didactique le sont dans les épreuves orales. Un mémoire de recherche avec une soutenance orale est ajouté.

Le gouvernement Ayrault sous la présidence de François Hollande a fait disparaître les IUFM au profit des ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) depuis le 1er septembre 2013. Ces écoles organisent les formations du master MEEF dédiées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ainsi que la formation continue des professeurs en poste⁹⁸. Le concours est encore une fois modifié : pour le CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles) les épreuves écrites se composent d'exercices

⁹⁶ Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 238

⁹⁷ Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 314

⁹⁸ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

évaluant les connaissances en français et en mathématiques tout en intégrant de la didactique et de la pédagogie. Les épreuves orales sont au nombre de trois portent sur : l'Education Physique et sportive, un analyse de Situations professionnelles et un dossier à commenter dont le thème est au choix parmi différentes matières. Le concours est préparé en première année de master. L'importance du rôle des stages est affirmé : pour les étudiants reçus au concours, une année de stage rémunérée et professionnalisante est mise en place⁹⁹. La formation s'effectue alors en alternance dans les ESPE.

Les ESPE n'en sont qu'à leurs débuts, il est donc difficile d'évaluer la formation. Mais il serait intéressant de voir sur moyen terme si ces écoles vont pouvoir répondre aux critiques faites aux IUFM tout en innovant et en s'adaptant aux exigences des évolutions de la société.

⁹⁹ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr : "Communication relative à la mise en place des ESPE du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur datée du 27 novembre 2013".

Bibliographie

OUTILS

- ✓ Michèle et Jean-Paul Cointet (dir), *dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier, 2000
- ✓ Thérèse Charmasson, *Histoire de l'enseignement, XIX^e-XX^es, guide du chercheur*, INRP, Paris, 2006
- ✓ Henry Rousso, *Vichy : l'évènement, la mémoire, l'histoire*, Gallimard, Paris, 2004

HISTOIRE DES ENSEIGNANTS ET DE LEUR FORMATION

- ✓ Béatrice Compagnon & Anne Thévenin, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours*, Perrin 2001
- ✓ Jean-François Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France*, Paris : L'Harmattan, 2007
- ✓ Marcel Grandière, *La formation des maîtres aux XIX^e et XX^e siècle*, INRP 1998
- ✓ Marcel Grandière, « Les élèves instituteurs et institutrices au lycée. Un projet de l'entre-deux-guerres », *L'histoire de l'éducation*, n°133, 2012
- ✓ Christian Nique, *L'impossible gouvernement des esprits, histoire politique des Ecoles Normales primaires*, Nathan, 1991
- ✓ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Armand Collin, Paris, 1968

HISTOIRE DE L'ECOLE

- ✓ Albertini Pierre, *L'école en France, XIX^e-XX^e siècle*, Hachette sup. 1992

- ✓ Antoine Prost, *Du changement dans l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Editions du seuil, Paris, 2013

LE REGIME DE VICHY

- ✓ Marc-Olivier Baruch, *Le régime de Vichy*, Ed.la Découverte, Paris 1996
- ✓ Marc-Olivier Baruch, *Servir l'Etat français 1940-1944*, Fayard, Paris, 1997
- ✓ Philipe Noiriél, *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette Littérature, Paris, 1999

HISTOIRE DE L'ECOLE SOUS VICHY

- ✓ Jean-Michel Barreau, *Vichy contre l'école de la République*, Flammarion, 2000
- ✓ Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Perrin, Paris, 1991
- ✓ Rémy Handourtzel, *Vichy et l'école, 1940-1944*, Noésis, Paris, 1997

HISTOIRE LOCALE

- ✓ Michelle Audouin-Le Marec, *Le Maine-et-Loire dans la Seconde Guerre mondiale : 1939-1945*, Brissac-Quincé, Ed. du Petit pavé, 2007
- ✓ Gérard Balesm, « Etre instituteur sous l'occupation allemande », *l'Anjou laïque*, n°47, Avril 1999
- ✓ Maurice Faës, *L'école en bataille : paroles d'un instituteur du Maine-et-Loire*, Le Coudray-Macouard : Cheminements, 1999
- ✓ Marc Bergère, in J.Maillard (dir), *Angers XX^e s*, Angers, ville d'Angers, 2000
- ✓ Michel Lemesle, *L'Anjou des années 40*, les éditions du choletais, 1974

- ✓ Alexandre Follenfant, *Trois enseignants résistants dans la tourmente, l'exploitation de leur mémoire en milieu scolaire*, mémoire de master 2 EPD, sous la dir. de P.Quincy-Lefebvre Université d'Angers, 2011, 56 p.

SOURCES :

- Manuel Général de l'instruction primaire :
 - ✓ "Textes officiels" : "Suppression des Ecoles Normales" 19 octobre 1940
 - ✓ "Textes officiels" : "Stage de formation pratique pour les élèves-maitres et élève-maîtresses" 18 janvier 1941
 - ✓ "Textes officiels" : "Promotion et titularisation" 1er février 1941
 - ✓ "Textes officiels" : "Programme limitatif" 1er mars 1941
 - ✓ "Textes officiels" : Concours pour le recrutement des élèves maîtres et maîtresses" 8 mars 1941
 - ✓ "Déclaration du secrétaire d'Etat à l'instruction publique" 5 avril 1941
 - ✓ "Textes officiels": " Concours pour le recrutement des élèves-maîtres, le brevet élémentaire et le BEPS" 12 avril 1941
 - ✓ "Textes officiels" : "Modification des lois sur le statut des juifs et sur le travail féminin" 31 mai 1941
 - ✓ "Textes officiels" : "Concours pour le recrutement des élèves-maîtres et maîtresses et brevet élémentaire" et "Candidats aux EN nés de pères étrangers" 28 juin 1941
 - ✓ "Textes officiels" : "Examen de fin de stage des élèves-maîtres et élèves-maîtresses" 5 juillet 1941
 - ✓ "Textes officiels" : "Organisation générale de l'enseignement primaire" 27 septembre 1941
 - ✓ "Textes officiels" : "Concours de recrutement des élèves-instituteurs et élèves-institutrices." 24 janvier 1942
- Bulletin national de l'enseignement primaire
 - ✓ Périodique du 15/08/1941

- Série 14 ETP - IUFM des archives départementales de Maine et Loire :
 - ✓ 14 ETP 1/1 Décret de création des Instituts de formation professionnelle 15 août 1941
Notes personnelles de Mr Chotard
Transfert de l'institut de Vannes à Angers
 - ✓ 14 ETP 1/47 Désignation des membres de l'IFP
 - ✓ 14 ETP 1/48 Registre de délibération
 - ✓ 14 ETP 1/114 Autorisation de quitter la résidence, demande de renseignement sur les inscrits, port de la francisque, dans l'établissement, STO
 - ✓ 14 ETP 1/ 115 Locaux réquisitionnés et estimation des dommages de guerre.
 - ✓ 14 ETP 1/ 116 Défense passive contre l'Occupant
 - ✓ 14 ETP 1/ 168 Centenaire de l'Ecole Normale de filles
- Fonds des archives contemporaines postérieures au 10 juillet 1940 (Série W)
 - ✓ 2336W 1 Procès verbaux d'examens d'entrée à l'Ecole Normale puis à l'IFP 1940-1944

Annexe 1: grille analyse sources imprimées/ manuscrites

<u>SOURCE:</u>	
Thème principal et date:	
Thème(s) secondaire(s):	
Source primaire ou secondaire ?	
Critique externe	<u>Format :</u>
	<u>Nature du document (décret, article, document administratif, règlement..):</u>
	<u>Expéditeur(s) / Emetteur(s) :</u>
	<u>Auteur(s) (ministre, secrétaire d'Etat, inspecteur, directeur de cabinet, personnel de l'IFP...):</u>
	<u>Destinataire(s)/ public visé :</u>
	<u>Date et nom du ministre en exercice:</u>
	<u>Contexte (politique intérieure, relation avec l'occupant, histoire de</u>

	<u>l'institution scolaire...)</u> :
Critique interne (analyse de contenu)	<u>Objet précis du document :</u>
	<u>Motivations de l'auteur :</u>
	<u>Vocabulaire pour désigner le système scolaire avant 1940:</u>
	<u>Informations utiles pour répondre à la problématique:</u>

Annexe 2: grille analyse manuel général

GRILLE ANALYSE MANUEL GENERAL	
Titre de l'article	
Date	
Contexte de rédaction	
Auteur(s)	
Modalité de la réforme	
Application réelle: Appliquée/ non Appliquée/ Adaptée/ Pas de donnée	

Annexe 3: Frises chronologiques

DATES	EVENEMENTS
10 juillet 1940	Pleins pouvoirs pour Philippe Pétain
17 juillet 1940	Loi qui permet de démettre de ses fonctions « tout fonctionnaire qui serait un élément de désordre, un politicien invétéré ou un incapable ».
3 septembre 1940	Les lois interdisant l'enseignement aux congrégations religieuses sont abrogées.
18 septembre 1940	Suppression des Ecoles Normales par Georges Ripert
3 octobre 1940	Premier statut des juifs: les Français de "race juive" sont exclus de la fonction publique, des universités, des métiers de la presse et du cinéma.
30 octobre 1940	Le chef de l'Etat Pétain annonce officiellement : "j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration" de la France avec l'Allemagne.
28 novembre 1940	Loi qui organise la formation des élèves-instituteurs
7 décembre 1940	La prière est à nouveau obligatoire à l'école.
6 janvier 1941	Le gouvernement de Vichy promulgue une loi rétablissant l'instruction religieuse, en option, dans les écoles publiques.

Février 1941	Jérôme Carcopino nommé secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la jeunesse par l'Amiral Darlan
2 Juin 1941	Second Statut des juifs: oblige à l'immatriculation des entreprises juives et exclut les Juifs de toute profession commerciale ou industrielle.
25 juillet 1941	Publication de la liste des ouvrages littéraires interdits dans les bibliothèques scolaires. (Exemples : Henri Barbusse, Léon Blum, Paul et Victor Marguerite, Colette, Zola, etc.)
15 août 1941	Décret loi qui crée les IFP
Avril 1942	Abel Bonnard Ministre de l'Education Nationale et de la jeunesse
2 juin 1944	Création du gouvernement provisoire de la République française avec à sa tête De Gaulle.
6 juin 1944	Débarquement en Normandie des troupes alliées.
9 août 1944	Ordonnance qui prévoit l'annulation de toutes les mesures relatives à l'interdiction des livres scolaires et sur l'éducation religieuse. Les programmes des écoles primaires élémentaires reprennent ceux en vigueur en 1939.
20 août 1944	Pétain transféré contre son gré à Belfort par les allemands
25 août 1944	Paris est libérée

Chronologie des faits en Anjou.

DATES	EVENEMENTS
21 juin 1940	Prise d'Angers par les allemands après 3 jours de combats.
octobre 1941	Les filles et les garçons de l'EN sont regroupés dans les mêmes locaux, sans pour autant qu'il y ait mixité. Le directeur de l'EN puis de l'IFP reste Mr Chotard tout au long de la période.
1941	Les locaux de l'EN sont occupés par les militaires allemands.
11 décembre 1941	Désignation des membres de l'IFP par le recteur de d'académie, sous proposition de Mr Chotard directeur de l'IFP.
1941	Transfert des l'IFP de Vannes à Angers
1942	- Début des répressions policières et rafles de juifs - Angers devient centre régional de la Gestapo
Printemps 1942	Rafle de juifs
20 juillet 1942	800 juifs partent pour le camp de Drancy
nuits du 28 au 29 mai 1944	Premier bombardement Allié sur le quartier Saint-Laud.
10 août 1944	Angers libérée par l'armée américaine.

Annexe 4: Tableau des IFP de France¹⁰⁰

<u>Villes accueillant un IFP</u>	<u>Départements dépendants</u>
Aix	Bouches du Rhône, Vaucluse
Ajaccio	Corse
Albi	Aveyron, Lot, Tarn, Tar et Garonne
Alger-Bouzaréa	Alger
Auxerre	Aube, Nièvre, Yonne
Arras	Pas de Calais
Besançon	Doubs, Jura, Haute Saône, Belfort
Bordeaux	Dordogne, Gironde
Caen	Calvados, Manche, Orne, Sarthe
Clermont-Ferrand	Allier, Cantal, Haute Loire, Puy de Dôme
Constantine	Constantine
Dijon	Côte d'or, Haute Marne, Saône et Loire
Douai	Nord
Grenoble	Haute Savoie, Isère, Savoie
Laon	Aisne, Ardennes, Sommes
La Rochelle	Charente, Charente Inférieure, Vendée
Lescar (provisoirement)	Basse Pyrénées, Landes, Lot et Garonne
Limoges	Creuse, Corrèze, Haute Vienne
Lyon	Ain, Loire, Rhône
Melun	Marne, Oise, Seine et Marne
Miliana	Alger
Montauban	Aveyron, Lot, Tarn, Tarn et Garonne

¹⁰⁰ A.D.M.L, Bulletin national de l'enseignement primaire, périodique du 15 août 1941, 14 ETP 1/1

Montpellier	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées orientales
Nancy	Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges
Nantes	Finistère, Loire Inférieure, Morbihan
Nice	Alpes Maritimes, Basses Alpes, Var
Oran	Oran
Orléans	Cher, Eure et Loire, Loiret, Loire et Cher
Paris	Seine
Pau	Basses Pyrénées, Landes, Lot et Garonne
Poitiers	Indre, Indre et Loire, Deux Sèvres, Vienne
Rennes	Côtes du Nord, Ille et Vilaine, Maine et Loire, Mayenne
Rouen	Eure, Seine Inférieure
Saint Germain en Laye	Seine et Oise
Toulouse	Ariège, Gers, Haute Garonne, Hautes Pyrénées
Valence	Ardèche, Drome, Hautes Alpes
Vannes	Finistère, Loire Inférieure, Morbihan
Versailles	Seine et Oise

Légende :

En noir : Villes rassemblant les IFP de garçons et de filles

En rouge : Villes comportant uniquement un IFP de garçons

En vert : Villes comportement uniquement un IFP de filles

Résumé :

Notre mémoire a pour cadre l'histoire des temps de réforme dans la formation des maîtres et professeurs des écoles. L'étude porte sur la période du régime de Vichy et la création des Instituts de formation professionnelle des maitres. Quel projet et quels changements dans les politiques et pratiques de formation pour les élèves- instituteurs ? Après la défaite, les hommes de la « révolution nationale » suppriment les Écoles Normales. Créés par la loi du 15 août 1941, les Instituts de formation professionnelle avaient pour mission de former de nouveaux maîtres des écoles. Quelle fut l'application de la loi dans un contexte de guerre et d'occupation ? Notre recherche concerne plus particulièrement l'ouest avec le projet d'un institut régional prévu à Vannes mais ouvert à Angers. Sur ce site, les acteurs locaux appliquent partiellement la réforme. Après un temps intermédiaire, la réforme s'applique mais le directeur de la nouvelle institution n'est autre que l'homme qui, avant la défaite, dirigeait l'école normale de garçon de la ville. L'évolution du contexte, les actes de résistances et la répression font que les conditions de vie et d'études des élèves instituteurs sont difficiles. Entre changements et continuité, l'expérience est brève. À la Libération, les Instituts de formation professionnelle disparaissent au profit du retour des Écoles Normales.

Mots clés : Régime de Vichy ; École ; École Normale ; Institut de formation professionnelle ; Instituteur.

Abstract :

This dissertation considers changes in teacher training during different French regimes and governments, with a particular focus on the period from June 1940 to August 1944. The Maréchal Pétain regime, after coming to power, abolished the existing "Normal Schools" in favour of new professional training consistent with the new values of the National Revolution. Initial, temporary measures were put in place until new "Training Institutes" could be created under a new law, which came into force on 15th August 1941. This law also changed the syllabus of the training programme. Locally, in Angers, the new institute was a transfer of the Vannes institute, and it met with resistance. Whilst the director complied with most of the official requirements, there were signs that he wished to continue the programme of the Ecoles Normales. This particular context, of resistance and repression, made studying difficult for the trainee teachers. After the liberation of France, the Instituts de Formation Professionnelle disappeared and the Ecoles Normales returned.

Key words : Vichy regime ; school ; Normal School ; Professional Training Institute ; Primary School Teacher